

République Algérienne Démocratique et Populaire

لجنة تنظيم عمليات البورصة و مراقبتها

TASQAMUT N USUDES D TOESSAST N TEMHILIN N TBURSA



COSOB

Autorité de régulation du marché financier

Rapport Annuel 2018

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

TASQAMUT N USUDES D
TOESSAST N TEMHILIN N
TBURSA



لجنة تنظيم عمليات
البورصة و مراقبتها

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

LETTRE DU PRESIDENT	5
Chapitre 1: L'autorité de régulation du marché financier	
I. Missions	7
II. Pouvoirs	7
III. Composition de la Commission	9
IV. Chambre disciplinaire et arbitrale	11
V. Organisation	11
VI. Conseil scientifique	14
Chapitre 2: Aperçu sur l'activité	
I. Projet de modernisation des Systèmes d'information des institutions du marché financier et des Intermédiaires en Opérations de Bourse	16
II. Introduction en bourse sur le compartiment des petites et moyennes entreprises -PME- de la société AOM Invest Spa	16
III. Mise à niveau du cadre juridique du marché financier	16
IV. Agrément définitif de deux Intermédiaires en Opérations de Bourse	16
V. Lancement de la 6^{ème} promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier	17
VI. Colloque du Conseil scientifique	17
VII. Signature de la convention de partenariat avec l'ESC et l'EHEC	17
VIII. Coopération institutionnelle avec la Banque d'Algérie et la CTRF	17
IX. Adhésion au MMoU de l'IOSCO	17
Chapitre 3: Agrément et inscription	
I. Agrément des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) et habilitation des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres (TCC)	19
II. Inscription des promoteurs en bourse	21
III. Reconnaissance des évaluateurs	21
Chapitre 4: Communication et information financières	
I. La communication de l'information financière	23
II. Information périodique	23
III. Dépôt des états financiers	23

Chapitre 5: Activité des professionnels du marché	
I. Activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)	27
II. Activités des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres (TCC)	30
III. Gestion d'actifs (OPCVM – FSIE et SCI)	34
Chapitre 6: Coopération internationale	
I. Union des Autorités de Régulation des Valeurs Mobilières des pays arabes (UASA)	39
II. Conférence annuelle de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs	39
III. Mediterranean Partnership of Securities Regulators	40
IV. Signature de la convention de partenariat avec l'ESC et l'EHEC	40
V. Coopération institutionnelle avec la Banque d'Algérie et la CTRF	41
VI. World Investor Week 2018	41
Chapitre 7: Le marché en chiffres	
I. Marché primaire	43
II. Marché secondaire	43
Chapitre 8: Formation et séminaire	
I. Sortie de la 5 ^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier	53
II. Lancement de 6 ^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier	53
III. Atelier technique portant sur la conformité	53
IV. Atelier technique portant sur la gestion de portefeuille	54
V. Colloque du Conseil Scientifique sur les technologies de blockchain	54
VI. Algerian insurance multaqa – AIM – 2018	54
Chapitre 9: Situation financière	
I. La situation financière arrêtée au 31-12-2018	56
II. La situation patrimoniale	56
Annexes	60



LETTRE DU PRESIDENT

Après les efforts des différents acteurs de la place financière d'Alger, la première PME a été admise en bourse ; et dans son sillage, plusieurs autres ont entamé le processus d'introduction. Au delà des déclarations d'intention, ou de l'aboutissement de ces processus, le rapprochement avec les PME productives a été source de grande satisfaction et

d'espoir. Le tissu recèle des entreprises dynamiques, innovantes, loin des feux de la rampe, faisant face à de multiples problèmes d'encadrement, de financement, de visibilité ou de reconnaissance mais des équipes passionnées et passionnantes.

Parallèlement, le régulateur à travers les travaux du conseil scientifique et du collège de la Commission, a poursuivi la réflexion sur l'innovation et les nouvelles technologies. Un atelier sur la Blockchain a été l'occasion d'en débattre et de lancer l'idée d'un finlab et d'un observatoire sur les fintech en partenariat avec tous les acteurs de la Place. Assureurs, banquiers et universitaires ont fortement encouragé cette initiative.

La formation a, également été au centre de nos préoccupations avec la signature et le lancement de plusieurs cursus avec l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, l'Ecole Supérieure de Commerce et l'Institut de Formation Bancaire.

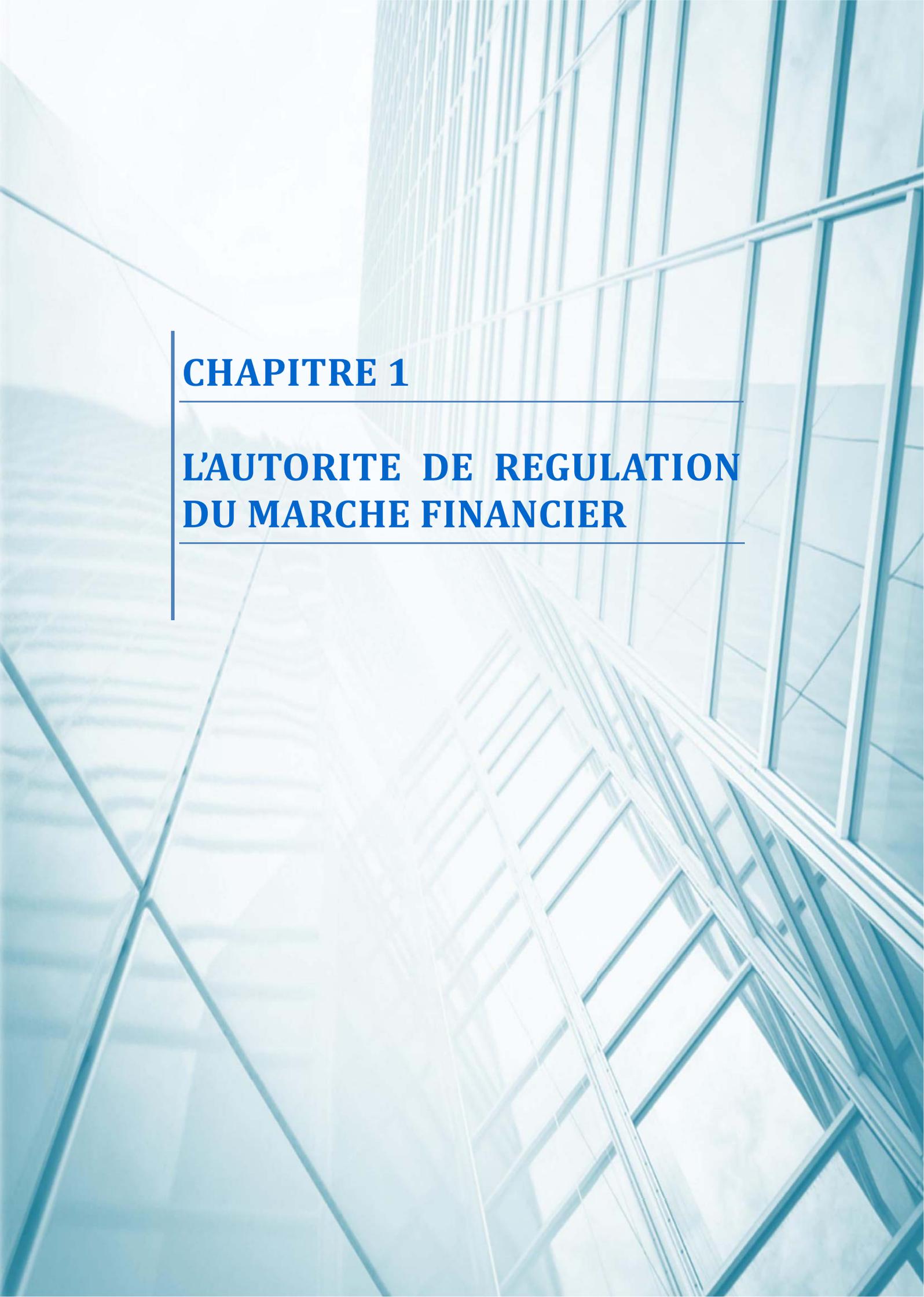
Au plan international, la COSOB a participé activement au renforcement de liens, des échanges au plan arabe, méditerranéen ou régional.

La COSOB continue à œuvrer à la dynamisation du marché financier en initiant des actions de modernisation des systèmes en place, et en proposant des textes juridiques visant à rendre attractif le marché algérien tant aux investisseurs nationaux qu'étrangers.

2019 sera, sans doute, l'année des petites et moyennes entreprises productives et innovantes.

Abdelhakim BERRAH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Abdelhakim BERRAH'.

A low-angle, upward-looking photograph of a modern skyscraper's glass facade. The image is heavily blurred and has a light blue color cast, creating a sense of height and architectural complexity. The grid of window frames is prominent, with lines converging towards the top of the frame.

CHAPITRE 1

L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE FINANCIER

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse « COSOB » est une autorité de régulation indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La COSOB a été instituée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

I. Missions

La COSOB a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou tout autre produit financier donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- au bon fonctionnement et à la transparence du marché des valeurs mobilières.

II. Pouvoirs

Pour exercer ses missions, la COSOB est dotée des pouvoirs suivants :

II.1. Edicter des règlements et des instructions

La Commission règlemente le fonctionnement du marché des valeurs mobilières en édictant les règlements concernant notamment :

- ❖ Les capitaux susceptibles d'être investis dans les opérations de bourse;
- ❖ L'agrément des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que les règles professionnelles qui leur sont applicables;
- ❖ L'étendue et le contenu de la responsabilité des intermédiaires et les garanties qu'ils doivent à leur clientèle;
- ❖ Les conditions et règles régissant les relations entre le dépositaire central des titres et les bénéficiaires de ses prestations citées à l'article 19 quater du décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières;
- ❖ Les règles relatives à la conservation des titres, au fonctionnement et à l'administration des comptes courants de titres;
- ❖ Les règles relatives à la gestion du système de règlement et de livraison des titres;
- ❖ Les conditions d'habilitation et d'exercice de l'activité de conservation et d'administration des titres;
- ❖ Les conditions d'habilitation des agents autorisés à effectuer des négociations en bourse;
- ❖ Les émissions dans le public;
- ❖ L'admission aux négociations de valeurs mobilières, leur radiation et la suspension des cotations ;
- ❖ L'organisation des opérations de compensation;
- ❖ Les conditions dans lesquelles les valeurs mobilières sont négociées en bourse et livrées;
- ❖ La gestion de portefeuille des valeurs mobilières admises en bourse;

- ❖ Le contenu des clauses obligatoires à inclure dans les contrats et mandats entre les intermédiaires en opérations de bourse et leurs clients;
- ❖ Les offres publiques d'achat de valeurs mobilières;
- ❖ La publication périodique des informations concernant les sociétés dont les valeurs sont cotées.

II.2. Octroyer des visas, des agréments et des habilitations

La COSOB veille à la protection des investisseurs par la délivrance de visa sur les notices d'information établies par tout organisme qui fait appel public à l'épargne à l'occasion d'une émission de valeurs mobilières, d'une introduction en bourse ou à l'occasion d'opérations d'offres publiques.

Le visa de la Commission ne comporte pas d'appréciation sur la qualité de l'opération envisagée par l'émetteur. Il signifie que l'information contenue dans la notice d'information est pertinente, complète et suffisante pour permettre à l'investisseur de prendre sa décision de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières, en connaissance de cause.

La COSOB agréée les Intermédiaires en Opérations de Bourse, en s'assurant qu'ils présentent des garanties suffisantes notamment en ce qui concerne la composition et le montant de leur capital social, leur organisation, leurs moyens techniques et financiers, les garanties et cautions à présenter, l'honorabilité et l'expérience de leurs dirigeants et de leurs agents ainsi que la sécurité des opérations de leur clientèle.

La COSOB agréée également les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et le règlement des Fonds Communs de Placements (FCP), et donne son avis au Ministère des Finances sur les demandes d'autorisation d'exercice qui lui sont soumises par les fondateurs de sociétés de capital investissement.

Elle habilite les teneurs de comptes- conservateurs de titres, qui sont préalablement des institutions agréées en tant que banques, établissements financiers et Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB).

II.3. Surveiller, contrôler et enquêter

La surveillance du marché a pour objectif principal d'assurer l'intégrité et la sécurité du marché des valeurs mobilières.

Elle porte sur le contrôle des activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse, des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres, de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs, du dépositaire central des titres et des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Elle a pour objectifs de s'assurer que :

- les Intermédiaires en Opérations de Bourse respectent les règles visant à protéger le marché de tout comportement frauduleux ou inéquitable ;
- le marché fonctionne selon les règles garantissant la transparence et la protection de l'investisseur ;
- l'administration et la gestion des titres sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires les régissant.

Pour exécuter sa mission de surveillance et de contrôle, la Commission, par délibération particulière, procède à des enquêtes auprès de sociétés ou d'institutions financières concernées par une opération sur valeurs mobilières.

En outre, lorsqu'une pratique contraire aux dispositions législatives et réglementaires est de nature à porter atteinte aux droits des investisseurs en valeurs mobilières, le Président de la Commission peut demander au tribunal qu'il soit ordonné aux responsables de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets.

III. Composition de la Commission

La Commission est composée d'un Président et de six (06) membres.

Le Président est nommé par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans.

Les membres de la Commission sont nommés, par arrêté du Ministre des Finances sur proposition des autorités et ministères concernés, en fonction de leurs compétences financière et boursière pour une durée de quatre (4) ans, par voie réglementaire, selon la répartition suivante :

- un magistrat proposé par le Ministre de la justice, garde des sceaux ;
- un membre proposé par le Ministre chargé des finances ;
- un professeur d'université proposé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- un membre proposé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- un membre choisi parmi les dirigeants des personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- un membre proposé par l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

La COSOB dispose d'une subvention de fonctionnement allouée sur le budget de l'Etat et perçoit des redevances sur les actes et services rendus dans l'exercice de ses attributions. Les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement des redevances sont fixées par voie réglementaire.

La Commission dispose, pour son fonctionnement, d'un secrétariat doté de services administratifs et techniques.

La Commission est composée des membres suivants:

- **M. Abdelhakim BERRAH, Président ;**
- **M. Mohamed MEDJBEUR**, représentant le Ministre de la Justice, garde des sceaux ;
- **M. Hassen BOUDALI**, représentant le Ministre chargé des Finances ;
- **M. Athmane LAKHLEF**, représentant le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **M. Saïd DIB**, représentant le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- **M. Hakim TEMZI**, représentant les personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- **M. Mohamed Samir HADJ ALI**, représentant l'Ordre National des Experts Comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés ;

Les membres de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse



M. Abdelhakim BERRAH
Président



M. Mohamed MEDJBEUR
Représentant le Ministre de la
Justice, garde des sceaux



M. Hassen BOUDALI
Représentant le Ministre
chargé des Finances



M. Athmane LAKHLEF
Représentant le Ministre chargé
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique



M. Said DIB
Représentant le gouverneur
de la Banque d'Algérie



M. Hakim TEMZI
Représentant les émetteurs
de valeurs mobilières



M. Mohamed Samir HADJ ALI
Représentant l'Ordre National
des Experts Comptables

IV. Chambre disciplinaire et arbitrale

Le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières a institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale qui comprend le Président, deux (02) membres élus parmi les membres de la Commission et deux (02) magistrats désignés par le Ministre de la Justice, garde des sceaux.

Le Président de la COSOB assure la présidence de la chambre.

Compétences de la chambre disciplinaire et arbitrale

En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des Intermédiaires en Opérations de Bourse ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

- entre Intermédiaires en Opérations de Bourse (I.O.B) ;
- entre I.O.B et la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) ;
- entre I.O.B et leurs clients ;
- entre I.O.B et sociétés émettrices.

V. Organisation

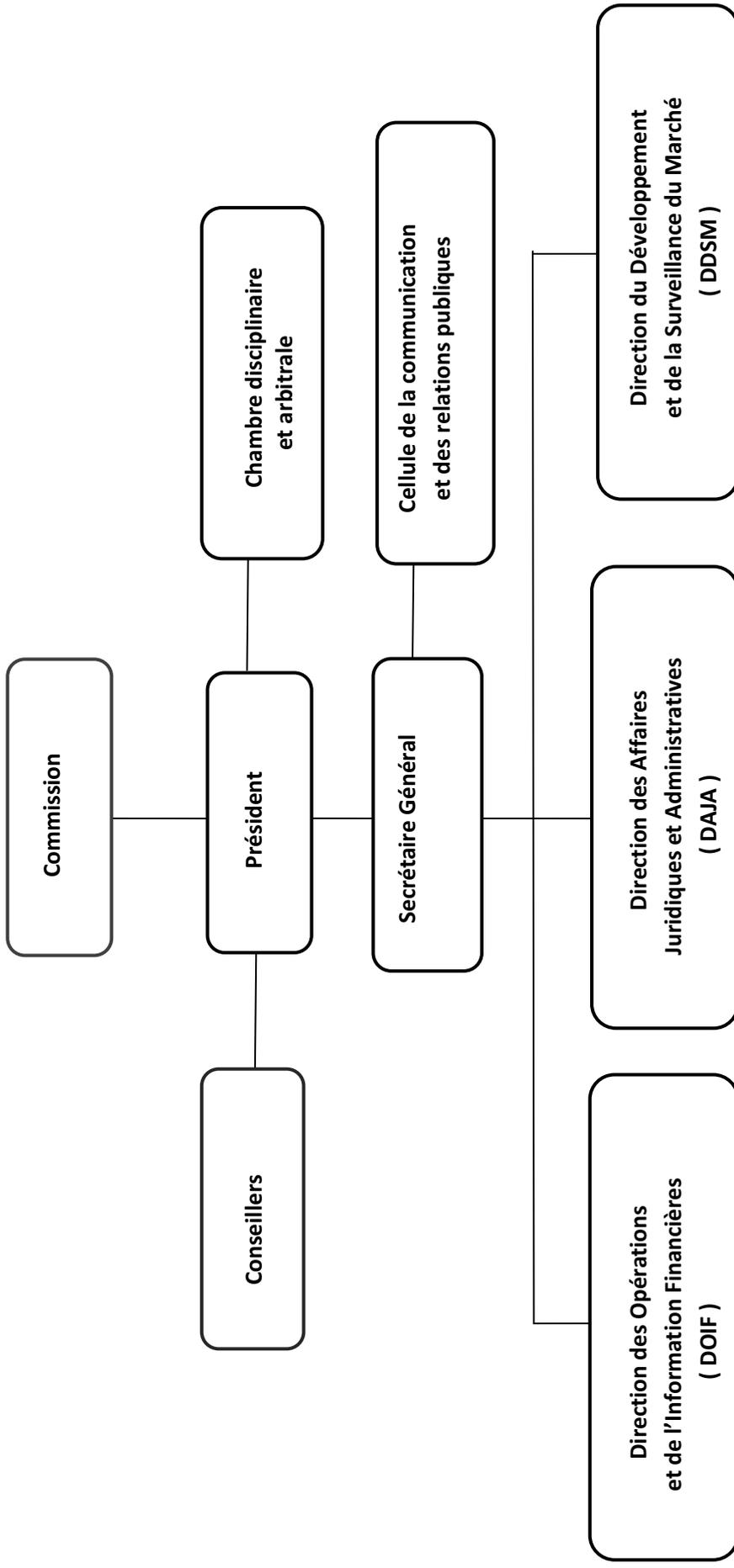
Le secrétaire général est chargé, sous l'autorité du Président de la Commission, de l'animation et de la coordination des services techniques et administratifs. Une cellule de communication et des relations publiques est placée auprès du secrétaire général. Des conseillers sont également placés auprès du Président.

L'organigramme de l'autorité fait ressortir trois (03) directions :

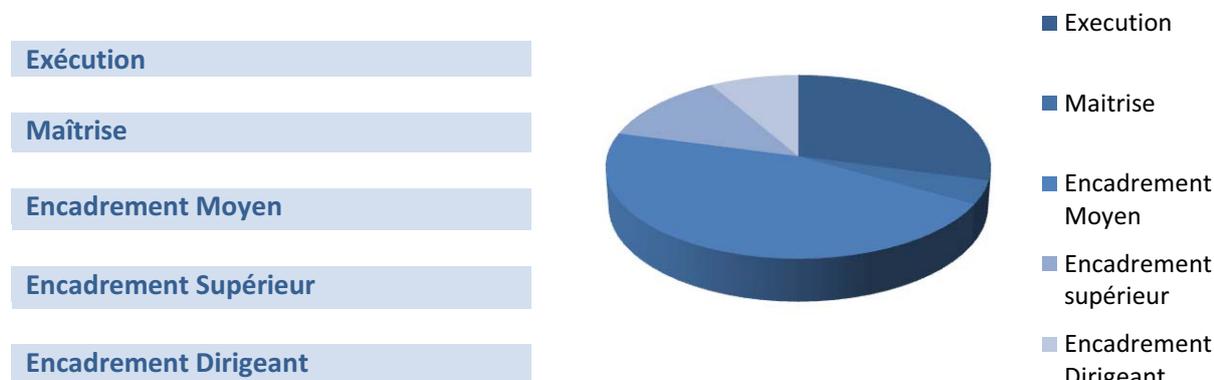
- la Direction du Développement et de la Surveillance du Marché (DDSM) : chargée du suivi des opérations de bourse, de l'inspection des intervenants et du développement du marché ;
- la Direction des Opérations et de l'Information Financières (DOIF) : chargée de l'instruction des demandes de visas et du contrôle des informations financières ;
- la Direction des Affaires Juridiques et Administratives (DAJA) : chargée de la gestion administrative et financière ainsi que des questions juridiques.

Les missions et les attributions des services techniques et administratifs sont fixées par décision du Président.

Organigramme de la COSOB



Répartition de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle au 31/ 12/ 2018



Affectation du personnel au 31/ 12 /2018

Cabinet du Président	03
Secrétariat Général	04
Direction du Développement et de la Surveillance du Marché	03
Direction des Opérations et de l'Information Financières	02
Direction des Affaires Juridiques et Administratives	11
Total	23

VI. Conseil scientifique

A l'instar de ce qui se pratique à l'étranger, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a mis en place un Conseil Scientifique qui a pour objectifs :

- d'informer la Commission et le Ministère des Finances sur les réflexions académiques dans le domaine financier ;
- de suivre les évolutions sur le plan réglementaire et les innovations en relation avec les activités de la COSOB ;
- d'initier des travaux de recherche en lien avec les préoccupations de la Commission.

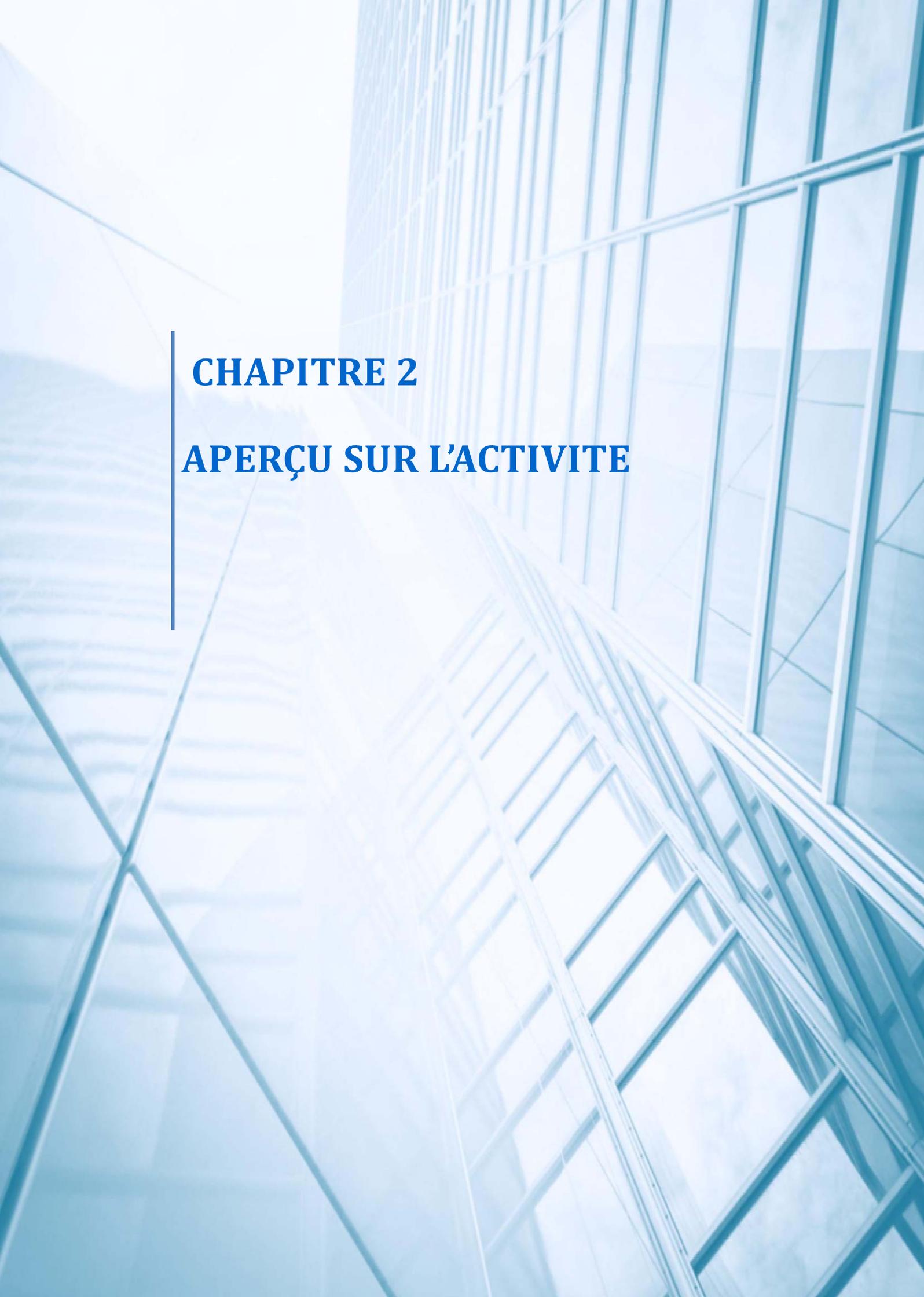
Présidé par un expert et universitaire reconnu, le Conseil est composé d'experts, de professeurs nationaux et étrangers ainsi que des membres de la Commission. La COSOB assure le secrétariat à travers la proposition de thématiques, la préparation des ateliers ou des séminaires et la publication des interventions.

Ce Conseil est constitué pour utiliser au mieux les expertises disponibles et en faire bénéficier la Commission en vue notamment de l'actualisation de la réglementation dans le commerce des valeurs mobilières et les questions qui leur sont liées ainsi que la proposition de normes en la matière, le cas échéant.

Plusieurs régulateurs de marchés développés ont créé des comités ou consultatifs afin de les aider dans les réflexions académiques dans le domaine des marchés financiers et du financement de l'économie et mettre en place ainsi des passerelles entre l'université et le secteur de la finance.

Le Conseil Scientifique se compose des membres ci-dessous nommés :

- **M. Ali BOUKRAMI**, Professeur des universités en économie, Président;
- **M. Christian De BOISSIEU**, Professeur d'économie à l'Université de Paris I, membre du collège de l'AMF France, membre;
- **M. Jean Michel BEACCO**, professeur à l'Université Paris-Dauphine, Directeur Général de l'Institut Louis Bachelier, membre;
- **M. Alain PITHON**, Secrétaire Général de Paris Europlace, membre;
- **M. Belkacem IRATNI**, Professeur à la Faculté des Sciences Politiques et Relations Internationales, membre;
- **M. Mohammed BAKALAM**, Professeur de l'Ecole Nationale Polytechnique, membre;
- **M. Ali BERCHICHE**, Professeur Agrégé des Universités, membre;
- **Les membres de la Commission.**



CHAPITRE 2
APERÇU SUR L'ACTIVITE

L'année 2018 a été marquée par la nouvelle orientation axée sur l'innovation et la modernisation du marché financier. Les événements ayant marqué, pendant l'année 2018, l'activité de la Commission sont énumérés ci-dessous:

I. Projet de modernisation des Systèmes d'information des institutions du marché financier et des Intermédiaires en Opérations de Bourse

Le projet d'implémentation de plateformes informatiques, par le Consortium Espagnol BME-AFI, pour l'automatisation des systèmes d'information des institutions du marché financier (SGBV, Algérie Clearing et COSOB) a atteint un niveau d'avancement considérable. En effet, les systèmes de cotation et de surveillance ont été paramétrés, les équipements informatiques sont prévus à être livrés à partir de janvier 2019. Après installation, les systèmes entreront en phase de test pour une durée de six mois.

Quand au système du dépositaire central, le document fonctionnel a été validé en juin 2018, il se trouve en phase de développement. Ce système entrera en phase de test à compter de janvier 2020.

II. Introduction en bourse sur le compartiment des petites et moyennes entreprises -PME- de la société AOM Invest Spa

La Commission a donné, en date du 10 octobre 2018, son visa pour l'introduction sur le compartiment des Petites et Moyennes Entreprises –PME- de la bourse d'Alger de la Société AOM Invest Spa, spécialisée dans l'Hôtellerie et le tourisme thermal.

III. Mise à niveau du cadre juridique du marché financier

L'année 2018 a vu l'amendement du décret législatif n°93-10, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières. Les nouveaux amendements ont permis de mettre en place un ancrage juridique pour la coopération internationale entre la COSOB et ses homologues étrangers, notamment, signataires du Multilateral Memorandum of Understanding (MMoU) de l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV), dans le domaine de la lutte contre les abus de marché et les violations aux lois sur les marchés financiers à des ramifications internationales.

Les règles du marché ont également été amendées pour donner plus de fluidité aux transactions sur les valeurs cotées en bourse. Le nombre de séances de bourse est passé de deux à trois par semaine; le pas de cotation est ramené au dinar unitaire et les marges de variation relatives aux transactions de bloc ont été élargies jusqu'à 10% pour les actions et à 5% pour les obligations.

IV. Agrément définitif de deux Intermédiaires en Opérations de Bourse

Les banques El Baraka d'Algérie et EL SALAM Bank Algeria ont obtenu en 2018 l'agrément définitif d'intermédiaire en opérations de bourse après avoir souscrit au capital de la SGBV.

V. Lancement de la 6ème promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier

En poursuivant ses efforts de professionnalisation des activités d'intermédiation en bourse, la COSOB a lancé, le 04 novembre 2018, en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire-IFB-, la 6^{ème} promotion de la formation certifiée par la COSOB des professionnels du marché financier algérien.

VI. Colloque du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique de la COSOB a tenu, le 26 septembre 2018, son colloque annuel autour du thème de la technologie de la blockchain. Cet évènement a réuni de très nombreux dirigeants et de cadres d'institutions publiques, de banques et des assurances et de sociétés publiques et privées.

VII. Signature de la convention de partenariat avec l'ESC et l'EHEC

Deux conventions de formation ont été signées respectivement avec l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales-EHEC- en date du 19 avril 2018 portant sur la préparation d'une post-graduation spécialisée en engineering financière et avec l'Ecole Supérieure du Commerce d'Alger (ESC) portant sur une post-graduation spécialisée, spécialité « Analyste financier » en date du 26 septembre 2018.

VIII. Coopération institutionnelle avec la Banque d'Algérie et la CTRF

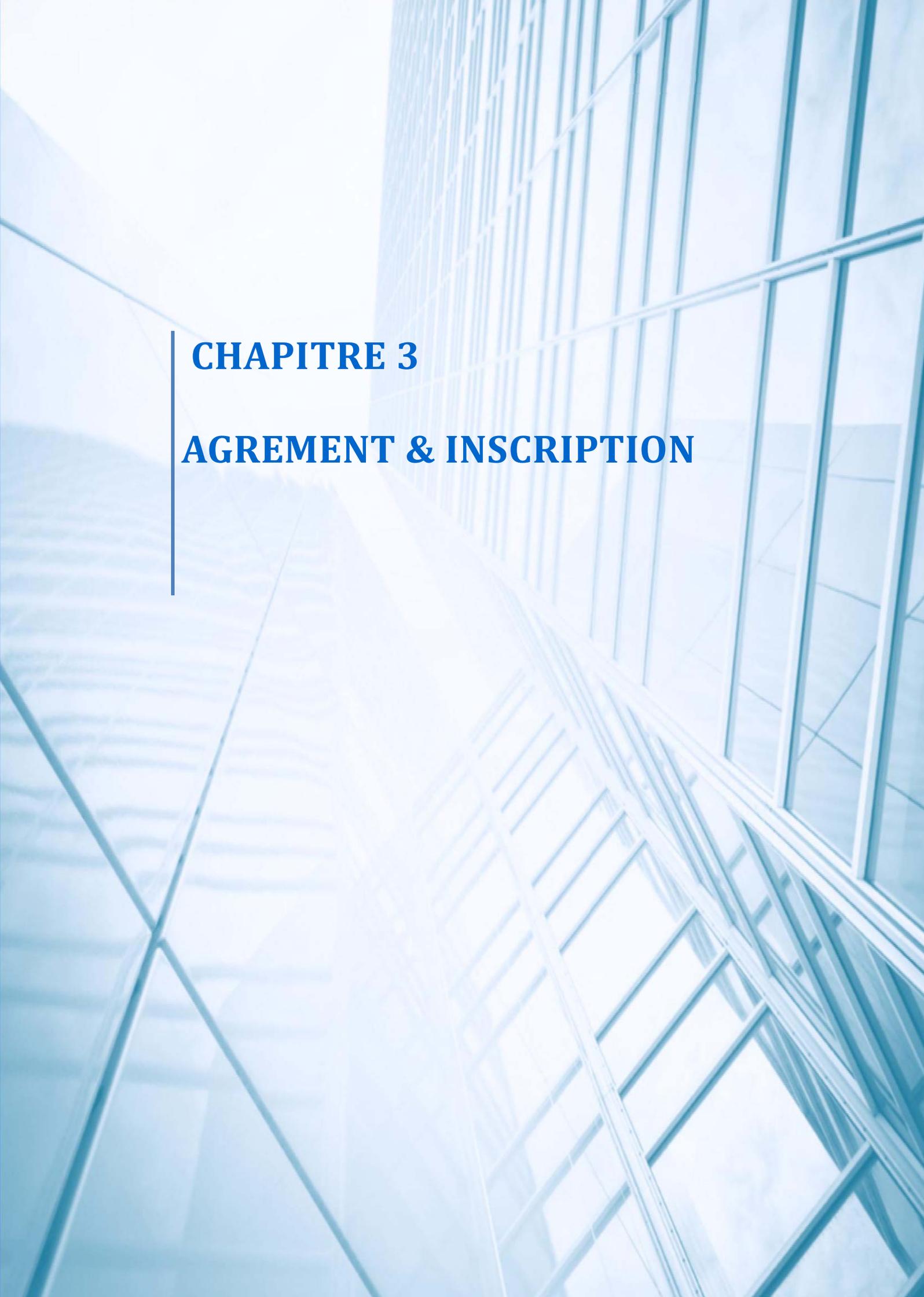
En vue de renforcer la coopération institutionnelle avec les autorités nationales, la COSOB a signé une convention de coopération avec la Banque d'Algérie et une convention de coopération avec la Cellule de Traitement du Renseignement Financier -CTRF-.

Ces conventions ont permis de mettre en place un cadre officiel pour la coopération et l'échange d'information, de l'expérience et de l'expertise entre la COSOB et ces entités dans le but d'accomplir les missions qui leurs sont confiées par la loi.

IX. Adhésion au MMoU de l'IOSCO

La COSOB a présenté officiellement sa candidature pour adhérer au Mémorandum d'Entente Multilatérale des autorités des marchés financiers mis en place par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs -IOSCO-.

Après l'examen de la candidature en septembre 2018, puis une deuxième fois en novembre 2018, et en vue de permettre aux membres d'examiner en détail le rapport établi suite aux questions posées et de réponses apportées, le screening groupe de l'IOSCO, a décidé de reporter sa décision jusqu'à la prochaine réunion, prévue en mois de mars 2019, à Buenos Ares en argentine.



CHAPITRE 3
AGREMENT & INSCRIPTION

I. Agrément des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) et habilitation des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres (TCC)

I.1. Agrément des IOB

Durant l'année 2018, la COSOB a accordé un agrément définitif d'IOB aux banques AL-SALAM BANK ALGERIA et à la Banque Al-BARAKA d'Algérie. Cet agrément leur a été attribué après avoir officialisé leur participation au capital de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV).

La COSOB a, également, examiné une demande d'extension de l'agrément de l'IOB Tell Market. Cette dernière a reçu l'agrément de la COSOB pour exercer l'activité de gestion de portefeuille pour le compte d'OPCVM.

Ainsi, le marché financier algérien compte actuellement onze (11) IOB agréés. Il s'agit de six (06) institutions publiques (BADR, BEA, BDL, BNA, CPA et CNEP Banque) et cinq (05) institutions privées (BNP Paribas El Djazair, Société Générale Algérie, Tell Markets, AL- SALAM BANK ALGERIA et Banque Al-BARAKA d'Algérie).

I.2. Inscription des négociateurs

Durant l'année 2018, la COSOB a inscrit deux (02) candidats en qualité de négociateurs en bourse.

Elle a également radié deux personnes de la liste des négociateurs inscrits auprès de la COSOB dont un pour motif de changement de poste.

I.3. Inscription des responsables de conformité

En 2018, la COSOB a reçu sept (07) demandes d'inscription de responsable de la conformité conformément à l'instruction COSOB n°16-04 relative aux conditions d'inscription du responsable de la conformité.

I.4. Habilitation des TCC

La COSOB a examiné en 2018 deux (02) demandes d'habilitation de Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres-TCC- émanant de AL-SALAM BANK ALGERIA et de la Banque Al-BARAKA d'Algérie.

La COSOB a également examiné la demande d'autorisation de BIOPHARM SPA pour exercer l'activité de la Tenue de compte conservation de titres nominatifs en sa qualité d'émetteur de valeurs cotées en bourse.

Ainsi, le marché financier compte jusqu'au 31 décembre 2018, neuf (09) Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres habilités: BADR, BEA, BDL, BNA, CPA, CNEP Banque et BNP Paribas El-Djazair, AL-SALAM BANK ALGERIA et Banque Al-BARAKA d'Algérie.

I.5. Habilitation des responsables TCC

Au cours de l'année 2018, la COSOB a examiné six (06) demandes des TCC habilités en exercice et deux (02) demandes de nouveaux TCC, pour l'habilitation de leur responsable de la tenue de compte conservation de titres.

La COSOB a également examiné une (01) demande d'habilitation de deux (02) candidats en qualité de responsable de la tenue de compte conservation de titres introduite par une société émettrice pour ses titres nominatifs.

Enfin, la COSOB a procédé à la radiation d'une (01) personne pour raison de changement de poste.

1.6. Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités auprès de la COSOB au 31-12-2018

A la fin de l'année 2018, les agents négociateurs inscrits auprès de la COSOB sont au nombre de 17, tandis que les responsables de TCC habilités en activité sont au nombre de 20.

Institution	Structure TCC	Structure IOB
BADR	02	01
BEA	02	03
BNA	02	02
BDL	01	01
CPA	01	02
CNEP Banque	05	03
BNP Paribas EL Djazair	05	03
Société Générale Algérie	00	01
Tell Markets	00	01
AL SALAM Bank Algérie	01	0
Banque Al BARAKA d'Algérie	01	0
Total	20	17

II. Inscription des promoteurs en bourse

Durant l'année 2018, la COSOB a examiné une seule demande d'inscription en qualité de promoteur en bourse introduite par ABCConsulting, une société de droit tunisien. A l'issue de son examen, la COSOB a donné son accord de principe pour inscrire la filiale de la société ABC, une fois créée en Algérie.

Pour rappel, les sociétés de conseil et de cabinets d'expertise ayant une expérience dans l'accompagnement de sociétés pour la réalisation de restructuration juridique et le montage financier peuvent accompagner des petites et moyennes entreprises -PME- pour aller en bourse et ce, à condition de déposer une demande auprès de la Commission pour s'inscrire sur la liste des promoteurs en bourse et d'en obtenir le titre de promoteur en bourse de PME.

Ainsi, la liste des promoteurs en bourse inscrits auprès de la COSOB au 31-12-2018 comprend les onze (11) IOB agréés, qui sont inscrits d'office, et une société de conseil, en l'occurrence, la Sarl RMG Consulting.

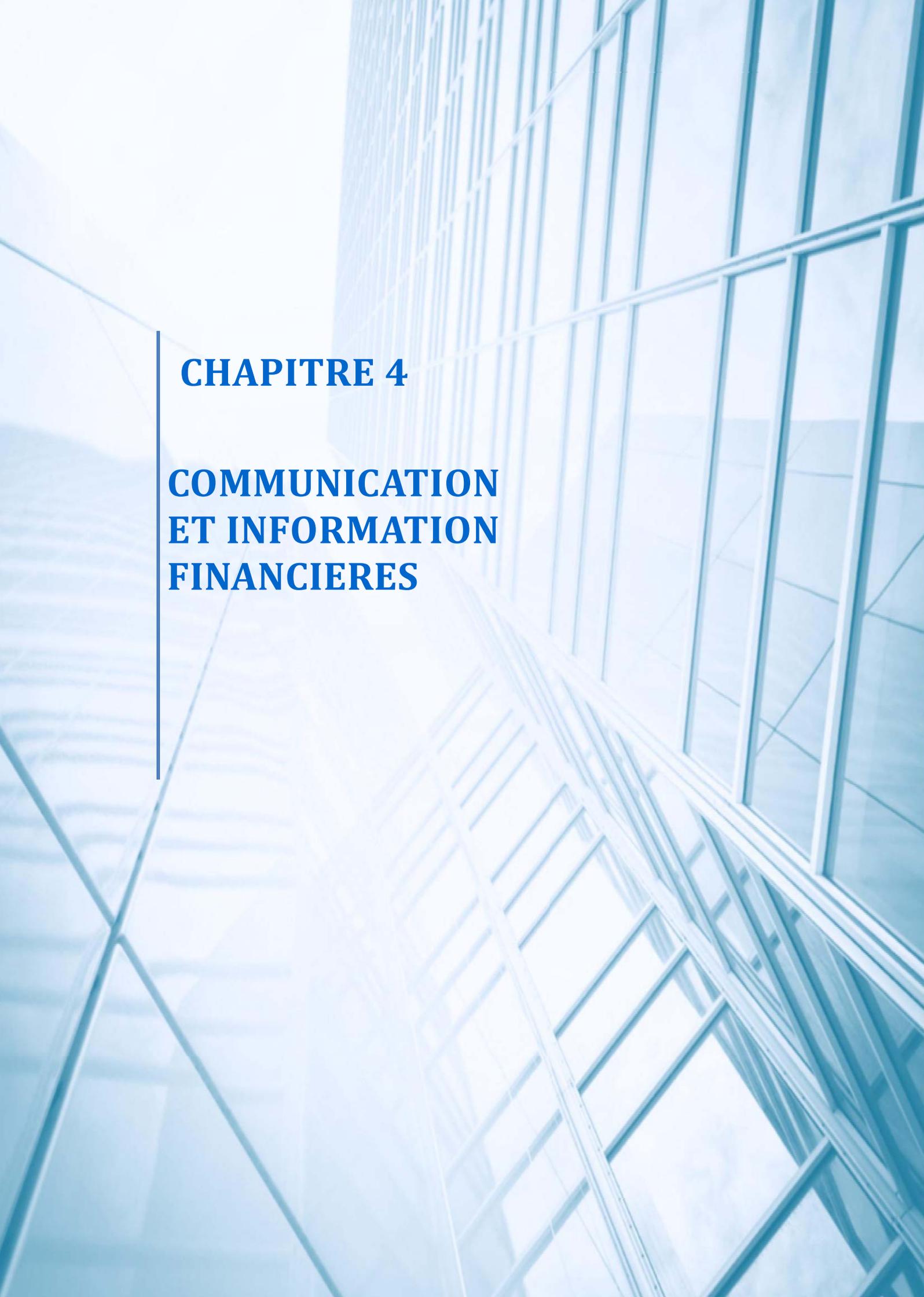
III. Reconnaissance des évaluateurs

La COSOB n'a pas reçu en 2018, de demande de sociétés de conseil pour être reconnu en qualité d'évaluateur en bourse de sociétés souhaitant s'introduire en bourse.

Pour rappel, depuis 2013, la COSOB a accepté que, au même titre que les experts comptables, les sociétés de conseil et les cabinets d'expertises fournissant du conseil aux entreprises et ayant une expérience significative dans le montage juridique et financiers et dans l'évaluation d'entreprise, puissent réaliser l'évaluation de sociétés souhaitant s'introduire en bourse, à condition de déposer une demande auprès de la Commission et d'en obtenir une reconnaissance de l'évaluation.

Les évaluateurs reconnus par la COSOB au 31-12-2018 sont:

- HUMILIS Finance
- Ernst & Young Advisory Algérie
- Centre des Techniques de l'Information et de la Communication-CETIC-
- KPMG Algérie
- Grant Thornton Algérie
- Centre d'Ingénierie et d'Expertise Financière -CIEF-



CHAPITRE 4

**COMMUNICATION
ET INFORMATION
FINANCIERES**

I. La communication de l'information financière

Conformément au règlement COSOB n°2000-02 du 20 janvier 2000, les sociétés dont les valeurs sont cotées en bourse, sont tenues de déposer à la COSOB et à la SGBV des informations périodique et permanente, et de les publier par voie de presse. L'information périodique concerne les états financiers annuels et semestriels ainsi que le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes sur la sincérité et la régularité desdits états.

Quant à l'information permanente, celle-ci concerne toute information importante ou événement affectant l'activité ou la situation financière de la société. Dans ce contexte, il ya lieu de signaler la tenue, en date du 19 novembre 2018 et sur convocation du président du conseil d'administration du groupe SAIDAL, une assemblée électorale des actionnaires, petits porteurs, en vue d'élire deux administrateurs les représentant au sein du conseil d'administration de la société. Les résultats du scrutin qui s'est déroulé sous le contrôle d'un huissier de justice, ont donné lieu à l'élection de Messieurs KERBOUB Hocine et AIT OUAMER Saïd.

II. Information périodique

La société Chaine EGH EL Aurassi est la première société qui a organisé son assemblée générale des actionnaires et ce, en date du 24 mai 2018, suivie des sociétés Alliance Assurances, Biopharm spa, SAIDAL et NCA Rouiba. Leurs assemblées se sont déroulées respectivement en date des 7, 26 et 28 juin 2018. Les avis de convocation de leurs conseils d'administration respectifs ont été publiés dans la presse quotidienne et mis en ligne sur leurs sites web respectifs.

Le déroulement de ces assemblées annuelles ordinaires portant sur l'examen des comptes sociaux s'est effectué dans des conditions normales en conformité avec les dispositions légales régissant le quorum, l'organisation et la participation aux assemblées des actionnaires. Les comptes sociaux et les comptes consolidés (pour les groupes) de sociétés cotées ont été approuvés par leurs assemblées et certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs.

Les sujets traités lors du débat engagé à l'occasion de ces assemblées ont porté sur la part du marché de la société, la concurrence, les contraintes rencontrées, la dévaluation du dinar algérien et son impact sur le coût de revient des produits fabriqués, l'évolution et les perspectives du secteur d'activité de ces sociétés. Aussi, la question relative à la liquidité des titres et la régression de cours de certains titres au niveau de la bourse demeure toujours un sujet récurrent et suscite l'incompréhension des petits porteurs, notamment quand la société réalise des performances et distribue régulièrement des dividendes.

III. Dépôt des états financiers

Les états financiers et les rapports de gestion et de commissariat aux comptes ont été déposés auprès de la COSOB, et des communiqués de presse portant publication des états financiers 2017 ont été également publiés dans la presse. Cette information financière a été également rendue disponible sur leurs sites web respectifs.

Quant à la publication des états financiers du premier semestre 2018, les sociétés cotées NCA Rouiba spa, Biopharm spa et Alliance Assurances spa ont déposé et publié leurs états financiers semestriels dans le délai réglementaire. En ce qui concerne la société Chaîne EGH El Aurassi spa, celle-ci a, après accord de la COSOB, bénéficié d'un délai supplémentaire d'un mois et a procédé au dépôt et à la publication de ses états financiers à la fin du mois d'octobre 2018.

Quant au groupe SAIDAL, force est de constater que la société enregistre ces dernières années des retards répétitifs dans le dépôt et la publication de cette information financière. A cet effet, l'attention du management de la société est attirée sur la nécessité de fournir davantage d'efforts en vue de réduire ces retards voire de donner l'exemple aux autres sociétés cotées en publiant cette information périodique avant le délai réglementaire, et ce en partant du fait qu'il s'agit de la deuxième société à s'y être inscrite sur la cote officielle de la bourse d'Alger. Pour rappel, le groupe SAIDAL a bénéficié de deux reports supplémentaires de 45 et 30 jours, à l'issue desquels il a déposé et publié ses états financiers du premier semestre 2018.

Sur le plan de distribution de dividendes, il est noté une amélioration dans les montants versés par les sociétés Biopharm, SAIDAL, EGH El Aurassi et une constance pour ce qui est d'Alliance Assurances, et ce comparativement à l'exercice précédent. Le Groupe Biopharm spa demeure premier en termes de montant versé avec 100DA pour chaque action détenue. A noter que l'Assemblée générale de NCA Rouiba, et pour la deuxième année consécutive, n'a pas versé de dividendes. Si lors de l'exercice précédent, les actionnaires ont privilégié alimenter le compte « réserves facultatives » pour faire face aux dépenses d'investissement liées au développement de la société, l'exercice 2017 s'est avéré une année difficile pour la société qui a enregistré un résultat négatif de 703 millions de DA.

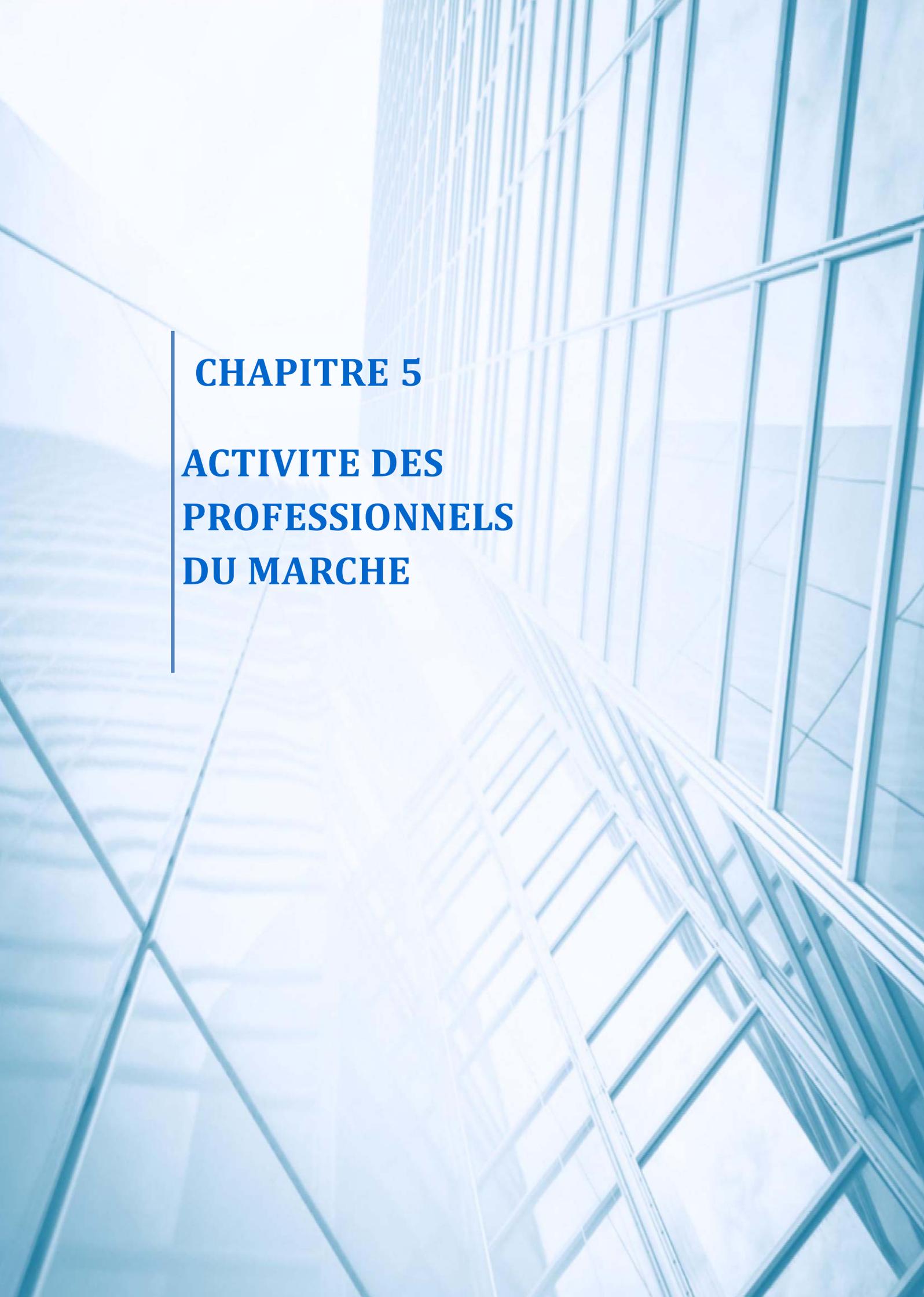
Les montants des dividendes distribués au titre de la répartition du bénéfice de l'exercice clos 2017 sont indiqués ci après:

- ✚ Biopharm: 100 DA pour chaque action détenue;
- ✚ SAIDAL: 45 DA pour chaque action détenue;
- ✚ Alliance Assurances: 45 DA pour chaque action détenue;
- ✚ Chaîne EGH El Aurassi: 40 DA pour chaque action détenue.

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs relatifs aux sociétés cotées.

Indicateurs financiers des émetteurs de titres de capital (en dinars)

	TOTAL ACTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	VALEUR AJOUTÉE	RESULTAT NET	DIVIDENDE PAR ACTION	
GROUPE SAIDAL	2016	46 390 536 657	10 223 411 484	5 896 517 543	1 509 161 605	40
	2017	48 318 944 590	10 265 897 771	4 949 152 809	1 376 295 647	45
CHAINE EGH AURASSI	2016	11 730 588 500	2.661.576.669	2.066.969.824	331.873.992	30
	2017	11 581 590 569	2 828 910 650	2 212 763 177	549 187 994	40
Alliance Assurances	2016	7 684 598 385	4 564 683 710	2 278 646 590	421 931 678	45
	2017	8 203 294 588	4 802 292 423	2 038 725 423	432 140 991	45
NCA Rouiba	2016	9 280 392 000	7 983 651 413	1 830 733 000	130 675 000	--
	2017	8 694 763 694	5 659 391 237	1 182 872 203	-702 610 250	--
Biopharm	2016	40 255 181 266	56 376 333 817	9 982 273 012	5 552 092 789	66
	2017	48 592 810 680	58 567 782 393	11 885 027 007	6 498 667 964	100



CHAPITRE 5

**ACTIVITE DES
PROFESSIONNELS
DU MARCHE**

I. Activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)

A. Activité de Négociation en bourse pour compte de tiers

Le volume global des échanges en bourse, en 2018, se chiffre à 226.505 titres soit en baisse de 51,85% par rapport à l'année 2017. Les échanges en valeur se chiffrent à 206.127.271 DA, soit une baisse de 31,8% par rapport à 2017. Le nombre de transactions réalisées en bourse est stable par rapport à l'année 2017, mais reste tout de même très insuffisant, ce qui dénote du faible niveau de liquidité sur le marché.

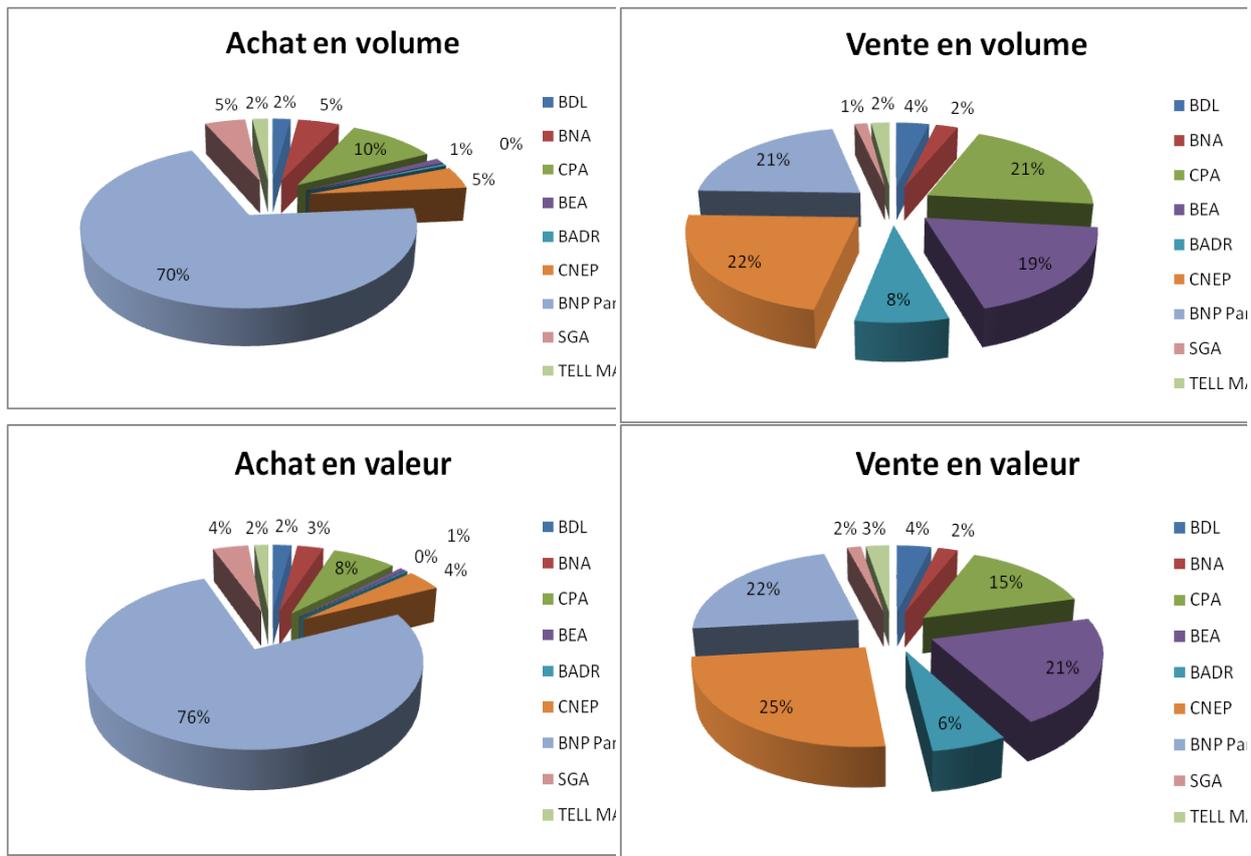
Cette situation renseigne sur l'immense travail qui reste à faire par la place d'Alger en termes de démarchage, de vulgarisation de l'activité boursière et de l'éducation financière.

L'activité d'animation du marché, les mécanismes de liquidité et la communication financière régulière par les émetteurs sont également des éléments à privilégier pour améliorer cette situation.

La répartition des achats et des ventes par IOB est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Achat en volume	vente en volume	Achat en valeur	Vente en valeur	Nombre de transactions achat	Nombre de transactions vente
BDL	4.779	8.451	4.552.980	8.047.898	4	15
BNA	11.019	5.707	6.355.333	4.653.670	30	27
CPA	23.521	46.565	15.464.765	30.419.673	85	145
BEA	2.601	42.476	1.439.845	43.337.389	22	67
BADR	1.025	17.186	435.500	12.608.651	3	42
CNEP	10.548	50.591	8.679.305	51.971.960	37	68
BNP Paribas	158.023	47.534	157.273.688	46.316.325	220	69
SGA	10.789	3.300	8.557.855	3.317.705	33	5
TELL MARKET	4.200	4.695	3.368.000	5.454.000	10	6
TOTAL	226.505	226.505	206.127.271	206.127.271	444	444

Les graphes ci-dessous illustrent la participation de chaque IOB dans les négociations en bourse :



BNP PARIBAS El Djazair est le plus actif des IOB depuis plusieurs années. En effet, en 2018, il a réalisé 70% des achats en volume et 76% des achats en valeur. La banque CPA, deuxième IOB en termes des achats arrive très loin derrière avec 10% des achats en volume et 8% des achats en valeurs. Coté ventes sur le marché, la situation est assez équilibré puisque quatre IOB, en l’occurrence, BNP PARIBAS El Djazair, CNEP Banque, CPA et BEA font 83% des échanges en volume et en valeur.

B. Activité de négociation pour propre compte

a. Activité de contrepartie

La bourse d’Alger n’a enregistré durant toute l’année 2018 aucune transaction réalisée dans le cadre d’opérations de contrepartie pour le propre compte de l’IOB.

b. Activité d’animation du marché

En 2018, un seul titre coté a fait l’objet d’un contrat de liquidité, en l’occurrence le titre BIOPHARM. En effet, la société a signé un contrat de liquidité, d’une durée de 6 mois, conformément aux dispositions de l’article 715 bis du code de commerce autorisant l’achat par la société de ses propres actions en vue de réguler le cours des actions cotée en bourse, et conformément à l’article 127 du règlement COSOB n° 97-03, modifié et complété, portant règlement général de la bourse des valeurs, autorisant l’IOB à intervenir en vertu d’un contrat de liquidité conclu avec l’émetteur en vue de réguler le cours des actions par des opérations de contrepartie.

1. Acquisitions dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm

BNP Paribas El Djazair est intervenue 25 fois pour acheter des titres dans le cadre du contrat de liquidité Biopharm, dont 02 fois pour la constitution du stock de titres initial et 07 fois pour absorber ou réduire le déséquilibre. Le volume total des titres acheté au terme du contrat s'élève à 55.750 titres.

Opération (Achat)	Nombre d'intervention	Fixing client	Fixing combiné
Constitution stock initial	2	2	0
Absorption ou réduction du déséquilibre	7	7	0
Permettre la cotation	16	0	16
Total	25	9	16

2. Ventes dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm

Dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm, l'IQB BNP Paribas El Djazair est intervenu 6 fois pour répondre à la demande de titres, dont 2 fois pour réduire le déséquilibre et 4 fois pour permettre au titre de coter et absorber la totalité du déséquilibre. Le volume total des titres vendus au terme du contrat s'élève à 13.170 titres.

Opération (vente)	Nombre d'intervention	Fixing client	Fixing combiné
Réduction du déséquilibre	2	2	0
Permettre la cotation	4	0	4
Total	6	2	4

3. Solde du compte titre

Au terme du contrat de liquidité, la situation du compte titres dans le cadre du contrat de liquidité se présente comme suit :

Nombre de titres achetés	55.750
Nombre de titres vendus	13.170
Solde du compte titres	42.580

II. Activités des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres (TCC)

A. Ouverture de comptes titres

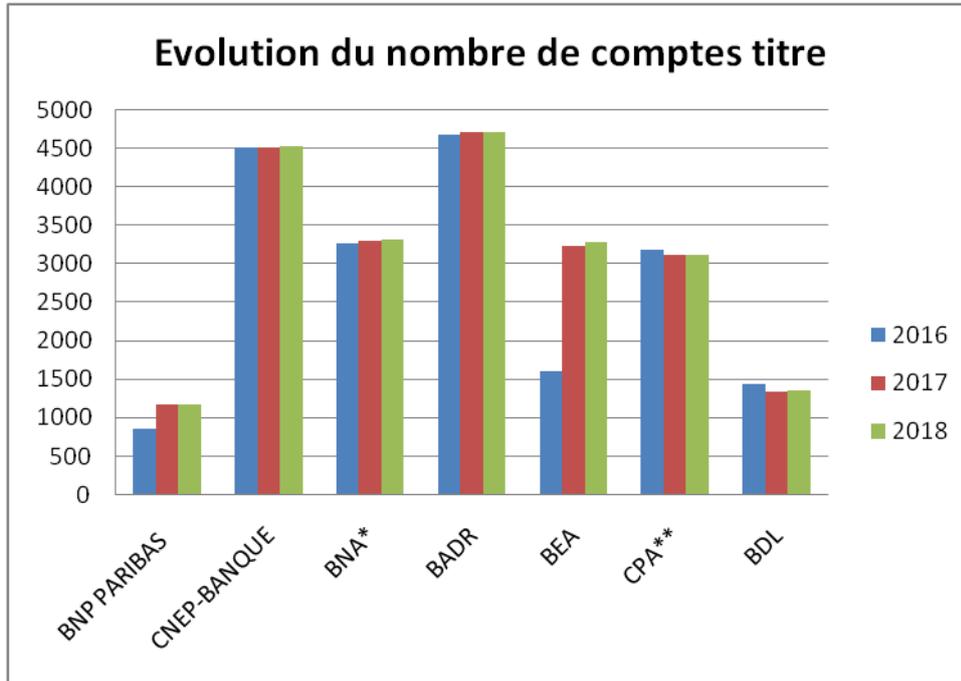
L'évolution du nombre de compte titres gérés par les TCC est résumée dans le tableau suivant :

	2016	2017	2018	Dont personnes physiques
BNP PARIBAS EI Djazair	850	1160	1175	1087
CNEP-BANQUE	4512	4523	4537	4502
BNA*	3266	3294	3312	3222
BADR	4683	4709	4717	4648
BEA	1600	3235	3282	3047
CPA**	3181	3118	3114	3078
BDL	1437	1326	1346	1284
Total	19529	21365	21483	20868
*Comprend les comptes titres gérés pour le compte des clients de SGA et de Tell Markets ** Comprend les comptes titres gérés pour le compte des clients de SGA				

Au 31 décembre 2018, Le nombre de comptes titre tenus, dépasse les 21 000 comptes dont près de 97,13% appartiennent à des personnes physiques. Le nombre de comptes ouverts en 2018 s'élève à 189 contre plus de 125 en 2017 et 2675 en 2016 lors du lancement de l'opération de Biopharm. Ainsi, il y a une relation étroite entre l'ouverture de comptes titre et le lancement des opérations d'offre publique de vente. Les chiffres démontrent aussi que les IOB multiplient leurs efforts pour le placement des titres au marché primaire, mais en dehors de ces opérations, le démarchage fait défaut.

Le bassin d'investisseur existant devrait normalement booster les échanges sur le marché. Cependant, la valeur moyenne des échanges par investisseur, par année, s'élève à 9594 DA, ce qui est insignifiant. Les volumes échangés et le nombre de transactions réalisées pendant toute l'année, permettent de déduire, facilement, que de très nombreux comptes titre sont restés inactifs, soit par faute d'offre de titres sur le marché pour reconstituer le portefeuille titres, soit par manque d'information sur les opportunités possibles. Cela dénote, également, le long chemin à parcourir et les efforts qui restent à faire en matière de communication, de démarchage et de conseil envers les investisseurs pour atteindre les objectifs d'un marché dynamique et liquide.

L'évolution du nombre de comptes titre est illustrée par le graphe suivant.



Le TCC BADR banque gère près de 22% des comptes titres, suivi par la CNEP banque avec 21,11%, la BNA et la BEA avec 15% puis par le CPA avec 14,5%.

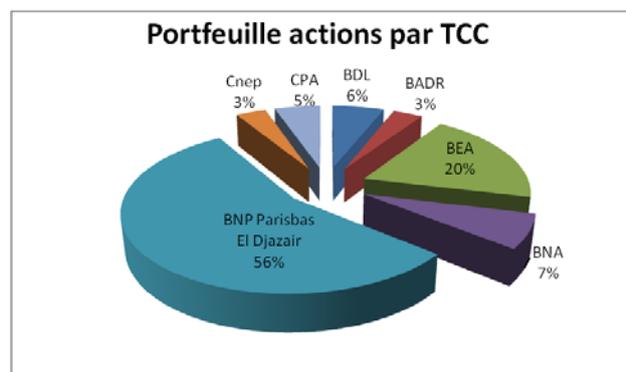
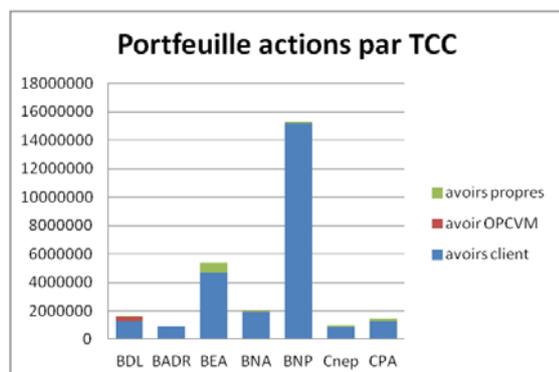
Pourtant par comparaison avec les données du marché, la BADR a réalisé 45 transactions pour un montant de près de 13 millions de dinars et la CNEP banque 105 transactions pour un montant de 60 millions de dinars, la valeur transigée moyenne par investisseur, durant toute l'année, est de 2.755 DA pour la BADR, soit 04 fois moins que la moyenne globale, et 13.224 DA pour la CNEP banque.

B. Répartition du portefeuille des actions cotées

La répartition du portefeuille des actions, inscrites en comptes auprès des TCC est résumée dans le tableau ci-dessous :

	BDL	BADR	BEA	BNA	BNP	CNEP	CPA	Total
Avoirs client	1.283.317	944.776	4.687.234	1.920.877	15.233.941	865.293	1.286.556	26.221.994
Avoirs OPCVM	310.430	0	0	0	0	0	0	310.430
Avoirs propres	54.825	0	696.051	400	100.195	93.424	166.665	1.111.560
Total portefeuille	1.648.572	944776	5.383.285	1.921.277	15.334.136	958.717	1.453.221	27643.984

Les avoirs gérés par les TCC sont constitués à 95,98% des avoirs de la clientèle, y compris les OPCVM. Les graphes suivants illustrent la répartition du portefeuille des actions cotées par TCC.



La banque BNP Parisbas El Djazair est le premier TCC en termes de la taille du portefeuille géré. Elle gère, à elle seule, 56% des actions inscrites en comptes. Elle est suivie par le TCC BEA qui gère 20% des actions inscrites en comptes puis par la BNA, BDL et la BADR avec 7%, 6% et 3% respectivement.

La BEA est le premier TCC en termes de taille de portefeuille en actions cotées inscrites en compte et gérées pour le compte propre.

C. Dématérialisation des titres SAIDAL et EGH El Aurassi

Le nombre d'actions SAIDAL dématérialisées depuis le début de l'opération en 2004 jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à 809.789 actions soit 40,49% du montant émis, et le nombre d'actions EGH El Aurassi dématérialisées depuis le début de l'opération jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à 592.825 actions, soit 49,40% du montant émis.

Les statistiques de la dématérialisation des actions de SAIDAL et d'EGH El Aurassi sont résumées dans le tableau ci-dessous :

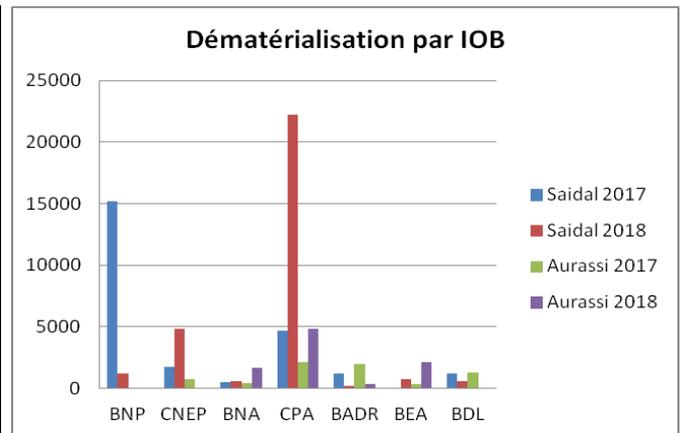
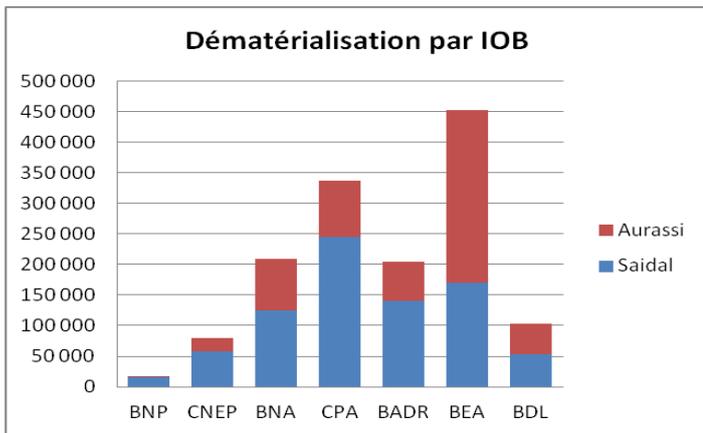
	SAIDAL			EGH El Aurassi		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	évolution
BNP Paribas El Djazair	15.200	16.400	1.200	654	654	0
CNEP /Banque	53.207	58.064	4.857	20.994	21.044	50
BNA	124.625	125.225	600	82.331	84.039	1.708
CPA	222.825	245.037	22.212	87.780	92.601	4.821
BADR	140.346	140.578	232	62.889	63.229	340
BEA	170.084	170.835	751	279.262	281.410	2.148
BDL	53.076	53.650	574	49.848	49.848	0
Total	779.363	809.789	30.426	583.758	592.825	9.067
Capital émis	2.000.000	2.000.000	0	1.200.000	1.200.000	0
Taux dématérialisation	38,97%	40,49%	1,52%	48,65%	49,40%	0,75%

La dématérialisation des titres SAIDAL et EGH El Aurassi a suivi la même allure que les années précédentes. En effet, 1,52% du capital émis par le Groupe SAIDAL a été dématérialisé en 2018

(1,22% en 2017), et 0,75% du capital émis par EGH El Aurassi a été dématérialisé en 2018 (0,6% en 2017).

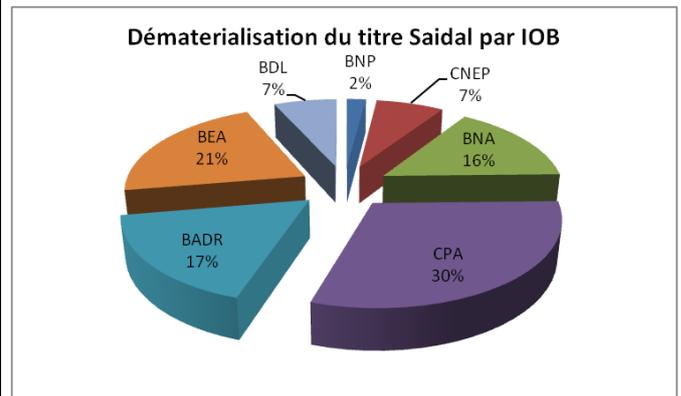
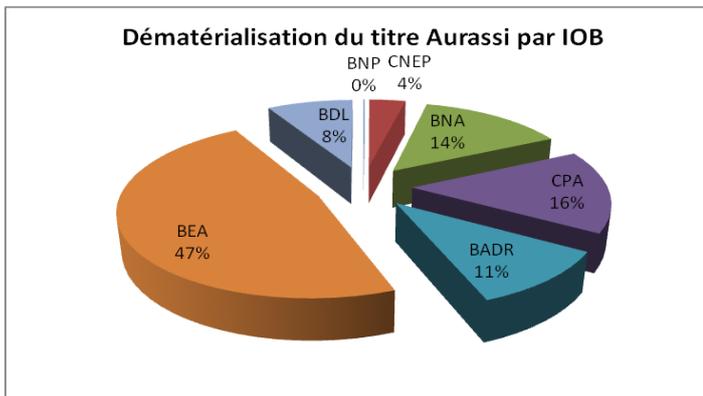
Ainsi, plus de 60% du flottant des titres SAIDAL et plus de la moitié du flottant des titres EGH El Aurassi sont conservés sous la forme certificat papier. Cette situation n'est pas sans conséquence, puisque, nombreux sont les détenteurs de certificats qui se sont plaints auprès de la COSOB pour des problèmes d'égarement, d'altération et de non paiement des dividendes. Ceci, en plus des difficultés rencontrées par les héritiers après le décès du titulaire du certificat, ainsi que celles rencontrées pour la cession des certificats du fait qu'ils doivent suivre un processus de dématérialisation assez long avant de pouvoir être négociés en bourse.

Concernant la participation des Banques dans l'effort de dématérialisation, elle est illustrée par les graphes ci-dessous :



La banque BEA est la première banque en termes de dématérialisation depuis le début de l'opération cumulant ainsi 450.000 titres dématérialisés, suivi de SAIDAL avec moins de 337638 titres, puis par la BNA et la BADR avec 208664 et 203575 titres respectivement.

En 2018, le nombre de titres SADIAL dématérialisés est trois fois supérieur au nombre de titre EGH El Aurassi. Le CPA sort du lot en réalisant 73% de la dématérialisation de l'année 2018 de Saidal et 53% d' EGH El Aurassi.



la BEA a dématérialisé à elle seule 47% des actions certificats d'EGH El AURASSI depuis son introduction en bourse, suivie du CPA avec 16% et de la BNA avec 14%.

Le CPA vient en première position en termes de dématérialisation des certificats SAIDAL avec 30% suivie de la BEA avec 21% et de la BADR avec 17%.

III. Gestion d'actifs (OPCVM – FSIE et SCI)

III.1. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

L'actif net de la SICAV Charikat El-Istithmar El-Mali « Célim », a atteint 177 millions de dinars à la fin 2017. Son capital initial lors de sa création était de 120 millions de dinars, détenu, à parts égales, par les actionnaires fondateurs, à savoir la Banque Nationale d'Algérie, la Banque de Développement Local, et la Société Algérienne des Assurances.

En dépit de l'accroissement des revenus de son portefeuille (+15%), le résultat comptable dégagé au titre de l'année 2017, a enregistré une baisse de 8%, soit un montant de 1.620.500 DA contre 1.748.597 DA en 2016. Cette régression s'explique par l'impact des charges d'exploitation, notamment les frais du personnel qui ont évolués de +32%. Quant à l'actif net, il a augmenté légèrement (+2%); il est de 177.321.686 DA en 2017 contre 173.977.926 DA en 2016 ; ainsi, la valeur liquidative de l'action SICAV Célim s'établit à la fin 2017 à 1478 DA contre 1450 DA en 2016.

La quasi-totalité des fonds de la SICAV Célim, arrêtés au 31/12/2017, sont placés en actions (18%), en obligations corporatives (10%), en obligations d'Etat (62%), et le reste sous forme de bons de Trésor et en dépôts à terme. La structure du portefeuille ainsi présentée se trouve ainsi conforme aux règles prudentielles édictées par la COSOB, sauf pour les obligations d'Etat où il est constaté un léger dépassement de 2%. Le taux de frais de gestion enregistré pour cet exercice est de 4,53%, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédant (3.49%). La société estime que le niveau des charges actuelles reste incompressible auquel il faut ajouter le manque d'opportunités et d'alternatives de placement sur le marché secondaire. A cet égard, la SICAV Célim devra œuvrer pour maintenir ses efforts pour diversifier davantage son portefeuille en vue de réduire au maximum ces frais de gestion et respecter par conséquent le taux autorisé, soit un taux de 2% de l'actif net.

III.2. Le Fonds de Soutien à l'Investissement pour l'Emploi (FSIE)

Les résultats de l'activité actionnariat dans le capital du FSIE, qu'elle soit par le procédé de la retenue à la source auprès des entreprises ou celui de la souscription directe auprès du public, demeurent très faibles voire en deçà des objectifs tracés par la direction de la société. Les actions initiées par le Fonds visant l'extension et l'animation de points de vente dans les agences bancaires, l'utilisation du e-paiement, ainsi que le recours aux fonds des œuvres sociales des opérateurs économiques ont eu peu d'effets sur le développement effectif de l'activité de souscription. Ainsi, à la fin de l'année 2017, le fonds compte 5.082 actionnaires contre 5.053 actionnaires en 2016.

Le nombre cumulé des actions souscrites, depuis l'entrée en exploitation du fonds en 2009, est de 204.248 actions contre 174.105 actions en 2016, soit une évolution de 17%. Le capital global engrangé est de l'ordre de 40,8 millions de dinars contre 37,3 millions de dinars en 2016. A rappeler que le prix de souscription d'une action FSIE est de 200 DA.

Cette activité très réduite a entraîné des répercussions sur la situation financière de la société en enregistrant annuellement des résultats négatifs qui pourraient, à terme, impacter son équilibre financier. C'est pourquoi, il est important que le Fonds, de concert avec son partenaire syndical initiateur du projet, devrait mener une réflexion globale pour cerner les causes et les difficultés du blocage du développement de son activité, et surtout de formuler les mesures appropriées

afin de rendre ce dispositif et le produit d'épargne retraite plus attractifs pour les entreprises et leurs travailleurs.

En matière de prise de participation dans le capital des sociétés PME, La direction du Fonds continue à privilégier, durant cette phase actuelle, le placement dans les valeurs d'Etat, quelques actions cotées en bourse en attendant l'accroissement des ressources financières issues de la souscription épargne retraite pour entamer un tel investissement.

Pour rappel, le FSIE a été créé en vertu des dispositions de la loi de finances pour 2005, notamment ses articles 58 à 62. Il a le statut d'une « Société par actions à capital variable ». Le Fonds, doté initialement d'un capital social de 150 millions de dinars puis augmenté à 350 millions de dinars, a pour mission de canaliser jusqu'à la moitié de l'épargne collectée auprès des travailleurs salariés vers des projets de développement économique à travers des prises de participation sous forme d'actions et de titres participatifs.

III.3. Les Sociétés de Capital Investissement

Actuellement, Trois sociétés de capital investissement sont autorisées à exercer l'activité de capital investissement, et ce dans le cadre du dispositif juridique fixé par la loi n°06-11 du 24 juin 2006 relative à la société de capital investissement:

- ✚ La société "El Djazair Istithmar" spa, dotée d'un capital de 1.000.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des finances du 06 mai 2010;
- ✚ La société Financière Algéro-Européenne de participation « Finalep », dotée d'un capital social de 1.200.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des finances du 02 mai 2012;
- ✚ La société ICOSIA Capital spa dotée d'un capital social de 1.500.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des finances du 15 mars 2018.

III.3.1. La Société El-Djazair Istithmar

Le portefeuille de la société au 31 décembre 2017 totalise 15 participations d'un montant total de 766,6 millions de dinars dont dix participations sur fonds propres d'un montant de 571,6 millions de dinars, et Cinq participations sur fonds d'investissements de wilaya d'un montant de 195 millions de dinars.

La société a marqué des accords de financement pour six projets durant l'exercice 2017 pour un montant total de 340 millions de dinars. Il s'agit de cinq nouveaux projets dans les secteurs agroalimentaires, matériaux de construction et mécanique de précision pour un montant total de 290 millions de dinars, ainsi qu'un financement additionnel pour une société déjà en portefeuille (augmentation de capital) d'un montant total de 50 millions de dinars.

Aussi, la société a accordé des financements complémentaires à deux sociétés en portefeuille sous forme de comptes courants d'associés d'un montant de 15 millions de dinars, ce qui porte le total des financements accordés au titre de l'exercice 2017 à 355 millions de dinars contre 225 millions de dinars en 2016.

Ces participations de capital concernent particulièrement la phase création avec une prédominance du secteur de l'industrie (huit participations). Le taux de participation dans le capital de ces sociétés varie entre 1% et 49% au maximum.

Quant à l'activité enregistrée durant le 1^{er} semestre 2018, la société El Djazair Istithmar a réalisé deux participations dans des sociétés en phase de création, l'une sur fonds propres avec un montant de 1 million de dinars et l'autre sur fonds d'investissement de wilaya dont le montant est de 75 millions de dinars.

En matière des intentions d'investissements, la société a reçu 46 intentions d'investissement, dans différents secteurs, contre 67 intentions d'investissement au 1^{er} semestre 2017 dont quarante et un (41) projets concernent la phase création et cinq (05) projets ont trait à la phase de développement. L'examen des intentions d'investissement du point de vue secteur d'activité affiche une tendance dominante des services, l'agroalimentaire et l'industrie.

Sur le plan de la rentabilité, la société enregistre un déficit engendré notamment par la nature du portefeuille en détention qui est composé essentiellement des sociétés en création ou en cours de réalisation ; ce qui a impacté négativement les revenus de la société du fait de l'absence de dividendes distribués. Le reste des participations nécessite une période moyenne de 3 ans pour atteindre l'équilibre escompté.

III.3.2. La société Financière Algéro-Européenne de participation « FINALEP »

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de la FINALEP (financement sur fonds propres) se compose de neuf (09) participations, avec un engagement global de 776,7 millions de dinars contre Cinq (05) anciennes participations (231,7 millions de dinars), acquises il ya plus d'une quinzaine d'années. Le taux de prise participation dans le capital social de ces entreprises varie entre 4,55% et 39%.

En ce qui concerne les prises de participation opérées à partir des fonds d'investissements de Wilaya, elles ont connu une évolution très significative atteignant, au 31/12/2017, un nombre de vingt cinq sociétés avec un montant global de 1.871 millions de dinars (contre quatorze sociétés en 2016 pour un montant global de 927 millions de dinars). L'essentiel de ces prises de participation est opéré dans le secteur de l'industrie. Le montant des prises de participations varie entre 18 et 100 millions de dinars. Quant au taux de participation dans le capital social de ces entreprises, il oscille entre 16% et 49%.

A la fin du premier semestre 2018, la société a concrétisé quatre nouveaux partenariats dans le secteur de l'industrie, au titre du dispositif des fonds d'investissement de wilaya, et ce pour un montant global de 355 millions de dinars. Deux nouvelles participations de 100 millions de dinars chacune, inscrites dans des projets relevant respectivement de la transformation agro-alimentaire et du domaine des loisirs se trouvent actuellement au stade de formalités notariales, et ce suite à l'obtention de l'accord de la Direction Générale du Trésor.

Sur le plan de la rentabilité de son portefeuille, il est constaté une évolution positive dans son résultat en 2017 (faut-il rappeler que la société a renoué avec des résultats positifs depuis seulement l'exercice 2016) du fait de l'amélioration très significative de son chiffre d'affaires induit par la qualité de son portefeuille.

III.3.3. La société « ICOSIA Capital spa »

La société « ICOSIA Capital » a reçu l'autorisation du Ministère des finances pour exercer l'activité de capital investissement par décision n° 29 du 15 mars 2018. Son capital social est de 1.500.000.000 DA, détenu à 100% par MADAR Holding spa. Durant le premier semestre 2018, l'activité de la société s'est limitée à la prise en charge des formalités administratives nécessaires à la mise en exploitation de la société ainsi que des actions et démarchage auprès de quelques sociétés PME à la recherche de financement.

III.4. Les sociétés de gestion de société de capital Investissement

Dans le cadre des nouvelles dispositions instituant le métier de société de gestion de fonds d'investissement introduit à la faveur de la modification de la loi n° 06-11 du 24 Juin 2006 relative à la société de capital investissement, La société « Tell Markets » a reçu l'autorisation du Ministère des finances pour exercer l'activité de société de gestion de fonds d'investissement par décision n° 20 du 11 mars 2018. Son capital social est de 81.921.000 DA, détenu principalement par Tell Limited (49%), LKOLL Eurl (32%) et Y. BOUHARA (14%).



CHAPITRE 6
COOPERATION
INTERNATIONALE

I. Union des Autorités de Régulation des Valeurs Mobilières des pays arabes (UASA)

La COSOB a participé à la douzième réunion de l'Union des Autorités de Régulation de valeurs mobilières des pays arabes (UASA); tenue à Beyrouth – Liban, les 27 et 28 mars 2018.

La réunion a abordé la question liée à la performance des marchés arabes et internationaux, les sujets relatifs au développement des dispositifs législatifs dans les marchés arabes, ainsi que la détermination de mécanisme d'échange d'expériences. Les participants ont discuté l'étude préparée par une équipe chargée par l'Union des autorités arabes portant sur la cotation des sociétés lors de leur admission; et les problèmes de radiation facultative et obligatoire ainsi que les recommandations de cette étude.

Il a été également exposé la position exécutive et les mesures prises en ce qui concerne le mémorandum d'accord multilatéral entre les États arabes, membres de l'Union.

Un exposé sur la position exécutive du projet de portail électronique spécialisé pour l'éducation et la sensibilisation des investisseurs sur les marchés boursiers, ainsi que les mécanismes d'investissement adéquat qui contribuent à la construction d'une culture d'investissement sûre sur les marchés arabes.



II. Conférence annuelle de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO)

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a participé à la 43^{ème} conférence annuelle de l'Organisation Internationales des Commissions de Valeurs (OICV), qui s'est tenue du 07 au 11 mai 2018 à Budapest, Hongrie.

Les membres se sont réunis pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les organismes de réglementation et de surveillance des marchés des valeurs mobilières.

Au cours de leurs réunions, le conseil d'administration d'IOSCO, le comité GEM (croissance et marchés émergents) de l'IOSCO, les quatre comités régionaux et le comité consultatif des membres affiliés (AMCC) ont poursuivi leurs initiatives visant à protéger les investisseurs, en assurant des marchés justes, efficaces et transparents, et atténuation du risque systémique.

La conférence a porté sur quatre questions principales: la vente de produits inadaptés à des investisseurs de détail; les défis de la Fintech et de la numérisation, le passage des placements collectifs de capitaux actifs à ceux gérés de manière passive, et l'accès des PME au financement via les marchés des capitaux.

III. Mediterranean Partnership of Securities Regulators

La COSOB a participé à la réunion annuelle du Mediterranean Partnership of Securities Regulators (MPSR), organisée par la Commission hellénique des marchés de capitaux (HCMC). Cette réunion, qui a eu lieu à Athènes les 27 et 28 novembre 2018, a vu la participation des représentants des dix autorités de contrôle des deux rives de la méditerranée.

Cette rencontre qui a été destinée aux présidents des différentes autorités, a permis de passer en revue les travaux effectués au sein de l'Autorité Européenne des Valeurs Mobilières (ESMA) et de dresser un point de situation sur le dialogue actuellement en cours sur les questions de protection des données. Aussi, une présentation générale sur le nouveau règlement de l'UE relatif au prospectus et les nouvelles mesures pertinentes introduites à cet effet.

Un séminaire organisé, en marge de la rencontre a porté sur les thèmes suivants :

- Retour d'expérience depuis l'entrée en vigueur (deux années) du règlement (UE) sur les abus de marché.
- La divulgation d'informations privilégiées par les émetteurs.
- La promotion de la cotation des PME en bourse.
- L'éducation financière, les mécanismes et les initiatives développées à cet égard, notamment dans le contexte de l'innovation financière.

Enfin, il est à signaler qu'un nouveau membre, en l'occurrence la Commission des valeurs mobilières du Chypre (la CySEC) vient de rejoindre le partenariat où son admission officielle a été déclarée durant cette rencontre.

Le partage d'expérience entre les différents régulateurs sur des sujets aussi vastes et variés a permis à chacun des participants, notamment ceux de la rive Sud, de mesurer les défis auxquels sont confrontés ces autorités en vue d'apporter constamment des améliorations aux dispositifs réglementaires en vigueur, et ce à l'effet de contribuer au développement et à l'efficacité de leurs marchés respectifs.

Pour Rappel, le MPSR est un partenariat institutionnel institué le 23 mars 2009 entre les autorités de réglementation des valeurs mobilières des deux rives de la mer Méditerranée COSOB (Algérie) – CySEC (Chypre) – FRA (Égypte) - HCMC (Grèce) - CONSOB (Italie) - AMMC (Maroc) - CMVM (Portugal) – CNMV (Espagne) - CMF (Tunisie) – CMB (Turquie). Son objectif est de développer la coopération entre les signataires en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers grâce à l'adaptation des principes de l'OICV dans ce domaine, et de promouvoir ainsi la sécurité des produits et la protection des investisseurs.

IV. Signature de la convention de partenariat avec l'ESC et l'EHEC

La COSOB a signé deux conventions de formation avec respectivement l'École des Hautes Études Commerciales (EHEC) en date du 19 avril 2018 portant sur la préparation d'une post-graduation spécialisée en ingénierie financière et l'École Supérieure du Commerce d'Alger (ESC) portant sur une post-graduation spécialisée, spécialité « Analyste financier » en date du 26 septembre 2018.

V. Coopération institutionnelle avec la Banque d'Algérie et la CTRF

En vue de renforcer la coopération institutionnelle avec les autorités nationales, la COSOB a signé deux conventions de coopération avec la Banque d'Algérie et la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF). Ces conventions ont permis de mettre en place un cadre officiel pour la coopération et l'échange d'information, de l'expérience et de l'expertise entre la COSOB et ces entités dans le but d'accomplir les missions qui leurs sont confiées par la loi.

VI. World Investor Week 2018

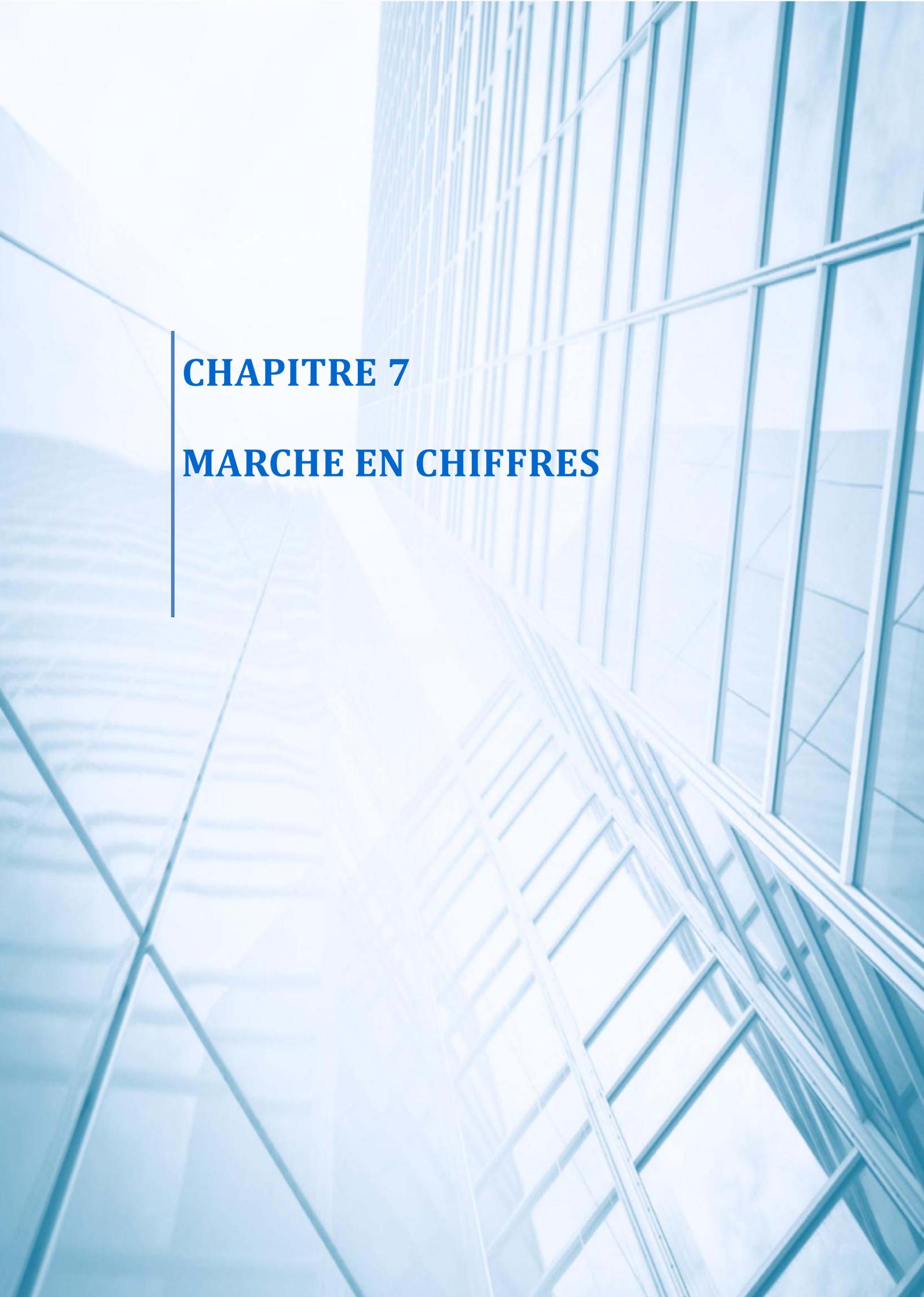
La COSOB a participé à la deuxième conférence sur la gouvernance des entreprises, organisée par le Qatar, du 02 au 04 octobre 2018.

Cette conférence qui a enregistré la participation des orateurs d'organisations internationales et d'universités, coïncide avec l'initiative de la Semaine mondiale des investisseurs organisée par l'IOSCO.

Tenue sous le haut patronage de Cheikh Abdullah bin Saoud Al-Thani, gouverneur de la Banque centrale du Qatar et président du conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers du Qatar, cette conférence de trois jours a pour objectif d'accroître le niveau de divulgation et de transparence du marché des capitaux qatari et d'accroître l'efficacité des marchés financiers.

Plusieurs ateliers ont été animés: sur les compétences en matière de gouvernance, sur la scission d'actions et sur la lutte contre le blanchiment de capitaux via les marchés financiers.

En marge de cette conférence, le président de la COSOB a rencontré son homologue Qatari et ont discuté des possibilités de coopération.



CHAPITRE 7

MARCHE EN CHIFFRES

I. Marché primaire

A. Marché primaire des actions

En 2018, il n'y a pas eu de nouvelles opérations d'émissions ou de cession d'actions au marché primaire.

B. Marché primaire des obligations

Durant l'année 2018, la Commission a délivré un seul visa pour l'émission d'un emprunt obligataire institutionnel initié par l'établissement financier Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont :

1. Nature des titres: obligations ordinaires;
2. Forme juridique des titres: au porteur et inscrits en compte;
3. Montant global de l'émission: Deux Milliards de dinars (2 000 000 000 DA);
4. Nombre de titres à émettre: 200 000 obligations;
5. Valeur Nominale du titre: 10 000 DA;
6. Taux du coupon: 6% l'an;
7. Maturité de l'emprunt: 5 années;
8. Mode de remboursement: amortissement constant annuellement de 1/5 du total souscrit;
9. Souscripteurs visés: Banques, établissements financiers et investisseurs institutionnels;
10. Garantie de l'emprunt: L'emprunt n'est adossé à aucune garantie en dehors du nantissement, au profit de la masse des obligataires, des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA, et déposés sur un compte ouvert chez BNP Paribas El Djazair. Ce nantissement couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon.

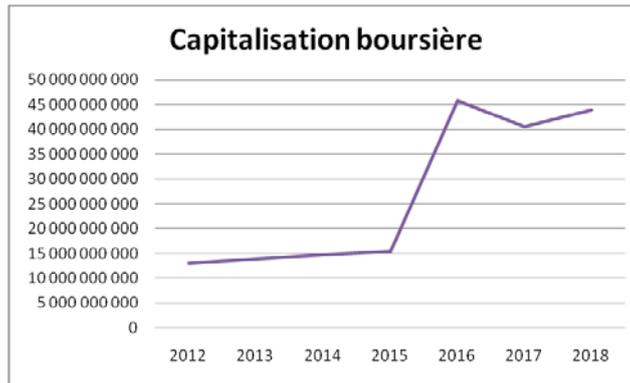
II. Marché secondaire

A. Compartiment des titres de capital

a. Capitalisation boursière

La capitalisation boursière globale de la bourse d'Alger s'est appréciée en fin 2018 de 8,25% passant de 40,587 milliards de dinars à 43,935 milliards de dinars. Cette amélioration de la capitalisation a eu pour origine le rétablissement progressif du marché principal, qui a gagné près de 3 milliard de dinars en passant de 40,587 milliards de dinars à fin 2017 à 43,587 milliards de dinars, et à l'admission de la société AOM Invest au compartiment des PME, qui y a contribué à raison de 347,790 millions de dinars.

Toutefois, le gain enregistré en 2018 n'a pas pu effacer la totalité des pertes de capitalisation enregistrées entre 2016 et 2017, chiffrées à 5,120 milliards de dinars. L'évolution de la capitalisation boursière entre 2012 et 2018 est illustrée par le graphe ci-dessous:



b. Activité sur le marché principal

1. Nombre de titres de capital cotés

Le compartiment action du marché principal de la bourse d’Alger n’a pas connu de nouvelles introductions en 2018. Les titres qui y sont cotés sont au nombre de cinq, en l’occurrence :

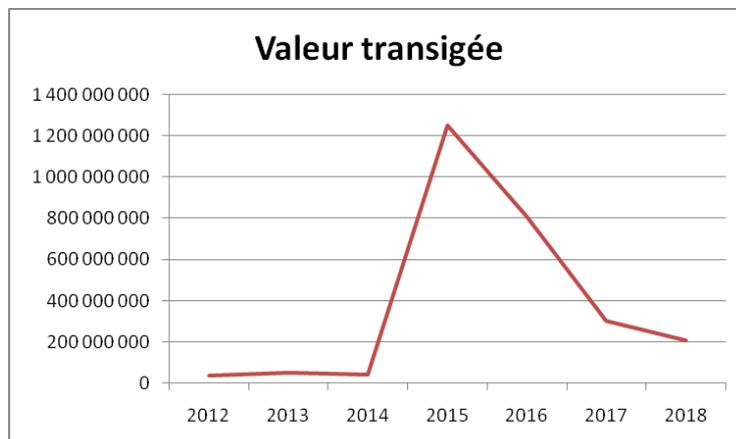
- EGH El Aurassi
- SAIDAL
- Alliance Assurances
- NCA Rouiba
- Biopharm

2. Valeur des transactions

Les échanges sur le compartiment d’action a connu sa troisième baisse consécutive après le pic enregistré en 2015. Ainsi, la valeur échangée a baissé de près de 32% par rapport à l’année 2017 et près de 83,5% par rapport à la valeur transigée en 2015.

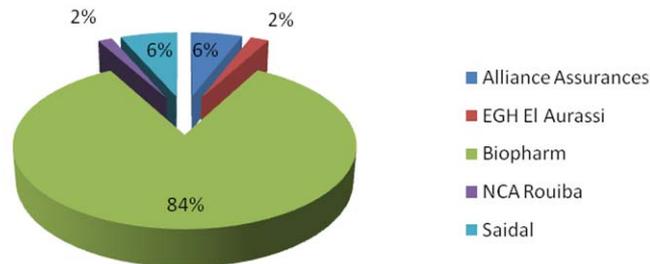
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur transigée	36.038.865	49.116.990	41.410.340	1.251.956.825	805.500.430	302.261.260	205.797.271

L’évolution de la valeur transigée entre 2012 et 2018 est illustrée par le graphe ci-dessous:



La répartition de la valeur transigée par titre se présente comme suit:

Valeur des transactions par titre



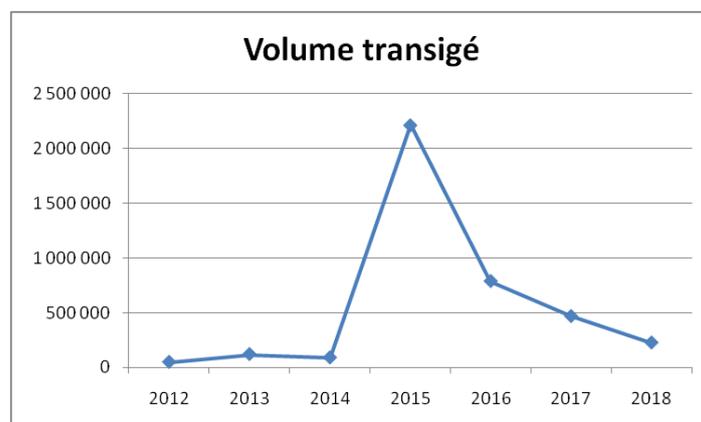
Il ressort que les échanges ont porté principalement sur le titre de Biopharm qui occupe à lui seul 84% des échanges en valeur sur le marché, stimulé par la mise en place du contrat de liquidité, suivi de très loin par Alliance assurance et SAIDAL avec 6% chacun.

3. Volume des transactions

Le volume des transactions est divisé par deux entre 2017 et 2018 passant de 468.145 à 226.505 actions échangées. Ainsi, le volume échangé aura baissé de 89,76% depuis 2015.

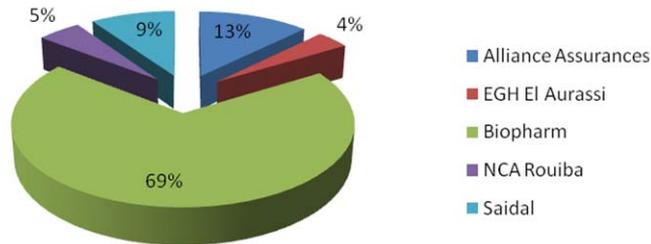
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume transigé	49.471	120.681	90.111	2.213.143	788.860	468.145	225.405

L'évolution du volume des transactions entre 2012 et 2018 est illustrée par le graphe ci-dessous. L'année 2015 reste la meilleure année pour le marché, où le volume échangé avait dépassé les 2,2 millions de titres.



La répartition du volume transigé par titre se présente comme suit :

Volume transigé par titre



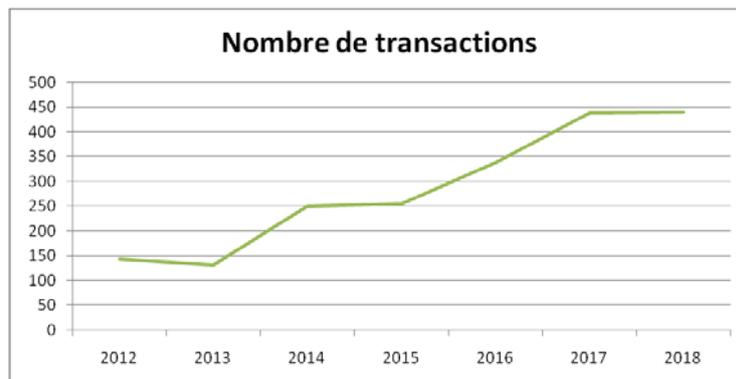
Le titre Biopharm taille la part du lion avec 69% des échanges en volume, stimulé par le contrat de liquidité, suivi, loin derrière, par Alliance Assurance (13%) et SAIDAL (9%).

4. Nombre de transactions

Après deux ans de croissance entre 2015 et 2017, le nombre de transactions s’est, relativement, stabilisé entre 2017 et 2018 au niveau de 440 transactions comme le montre le tableau ci-dessous :

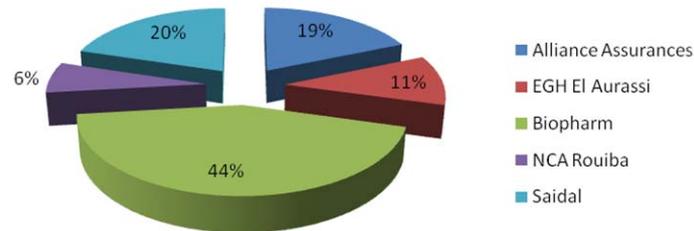
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de transactions	143	132	251	256	339	438	440

Le graphe ci-dessous illustre l’évolution du nombre des transactions au fil des années.



La répartition du nombre de transactions par titre se présente comme suit :

Nombre de transactions par titre



Le titre Biopharm occupe la première place en termes de nombre de transactions avec 143 transactions (44%) des transactions réalisées sur le marché, suivi de SAIDAL avec 89 transactions (20%) et Alliance assurances avec 82 transactions (19%). Le titre EGH El Aurassi vient en 4^{ème} position avec 47 transactions (11%). Le titre NCA Rouiba vient en dernière position avec 29 transactions (6%).

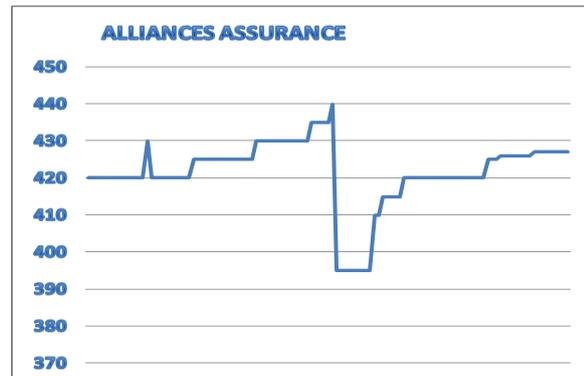
5. Transactions de Blocs sur actions

Contrairement à l'année 2017, l'année 2018 n'a pas connu de transactions de blocs sur les titres de capital cotés sur le marché principal.

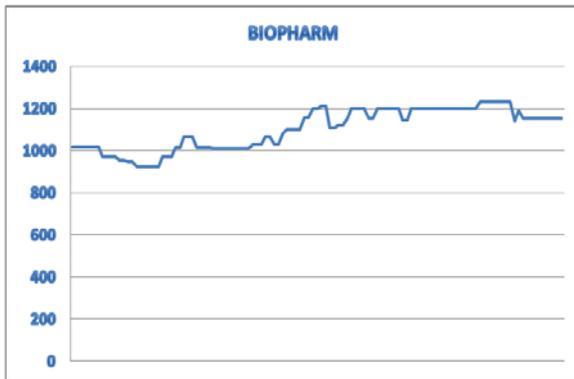
6. Evolution des cours des titres cotés



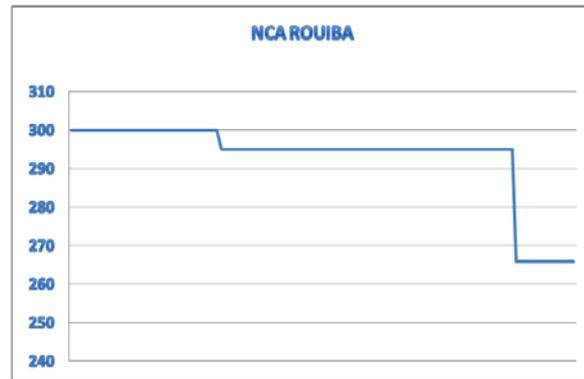
Le titre EGH EL Aurassi a gagné en une année 6,06% en passant de 495 DA en début d'année à 525 DA tout en effaçant la perte de 40DA due à la cotation ex-dividende.



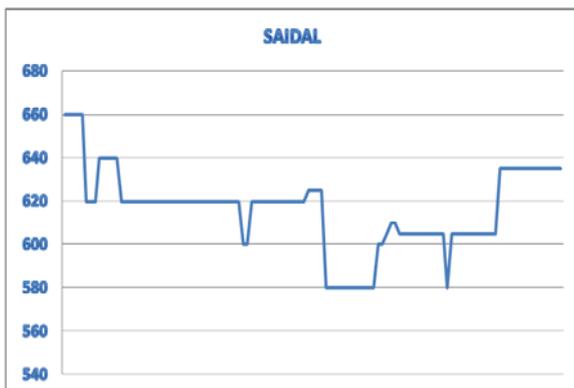
Le titre alliance Assurance a atteint le plus haut niveau de 440 DA juste avant la distribution des dividendes. Le titre a perdu 11,39% suite à la cotation du titre ex-dividende, mais a réussi à remonter la pente, pour finir l'année avec un cours de 427 DA soit +8,10% depuis la cotation ex-dividende, gagnant ainsi en une année 1,66%.



Le titre Biopharm a connu une évolution relativement aléatoire avec une tendance croissante. Après avoir perdu 9,31% au premier trimestre en passant de 1020 DA en début d'année à 925 DA en fin février, le titre a connu une tendance haussière, notamment après la mise en place du contrat de liquidité, atteignant ainsi le pic de 1230 DA. Le titre a décroché, juste après, mais fini l'année avec un gain de 130 DA tout de même soit +12,74%.



Le titre NCA Rouiba a connu de longue période stable sans cotation, avec une tendance décroissante, notamment en fin de novembre où le titre a perdu 9,83% de sa valeur. En tout, le titre a perdu 11,33% en une année.



Le titre SAIDAL a connu une forte volatilité, oscillant entre 660 DA et 580 DA. Le titre a perdu, en tout, 3,78% de sa valeur en passant de 660 DA en début d'année à 635 DA en fin d'année.

c. Marché des PME

La bourse d'Alger a connu la première admission au marché des PME en date du 12 décembre 2018. En effet, la Société AOM Invest a été la première société à être admise sur ce compartiment par une inscription directe après avoir réuni les conditions d'admission, en l'occurrence, le placement préalable d'au moins 10% du capital auprès de trois investisseurs institutionnels.

La société AOM Invest est spécialisée dans les études, le développement et l'exploitation des projets touristiques. Le siège social de la société est situé dans la commune de Bouhnifia W. de Mascara.

Les activités rentrant dans le cadre de son objet social consiste essentiellement dans:

- Le développement du tourisme thermal et de bien-être.
- Le développement de destination touristique par excellence.
- La modernisation et la rénovation des stations thermales pour valoriser l'industrie touristique en Algérie.

La société AOM Invest est accompagnée par le promoteur en bourse RMG Consulting et par l'IOB Tell Market, pour son introduction en bourse.

Les principales caractéristiques liées à l'admission du titre AOM Invest sont:

Capital social	115.930.000 DA
Actionnaire majoritaire	M. Hichem ATTAR et Fonds d'Investissement de wilaya de Mascara
Nombre d'actions détenues par les investisseurs institutionnels	520.000 actions (44.85%)
Catégorie des titres	Actions ordinaires
Valeur nominale de l'action	100 DA
Prix unitaire de l'action à l'introduction	297 DA
Procédure d'introduction	Procédure ordinaire (inscription directe)
Mode de cotation	Fixing
Taille normale de bloc	5 millions DA

Le titre AOM Invest a coté une fois depuis son introduction. Le tableau suivant résume les principaux indicateurs de l'activité sur le titre AOM Invest:

Année	2018
Nombre de cotation	1
Cours	300
Nombre de transactions	4
Valeur transigée (DA)	330.000
Volume transigé	1100
Capitalisation boursière (DA)	347.790.000

B. Marché des titres de créances

a. Marché des obligations

Le marché des obligations de la bourse d'Alger n'a pas connu de nouvelles introductions en 2018. Cette situation persiste depuis plusieurs années. La dernière émission d'emprunt obligataire coté en bourse remonte à l'année 2009 et l'échéance du dernier emprunt obligataire coté remonte à 2016.

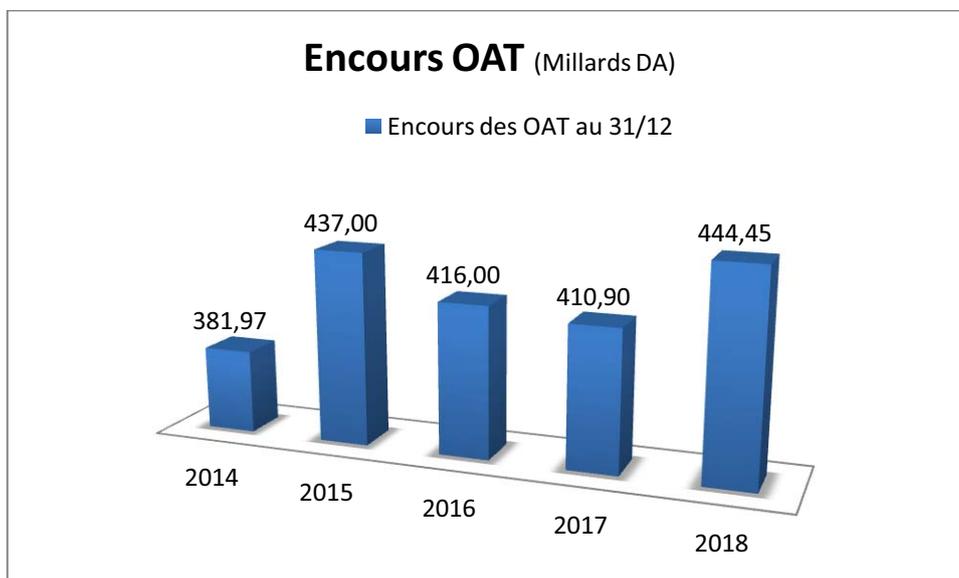
Sur le marché obligataire institutionnel (hors bourse), cinq emprunts obligataires sont en circulation: l'emprunt Fonds National d'investissement (FNI) dont l'échéance est prévue en 2024, deux emprunts MLA dont les échéances sont prévues respectivement en 2020 et 2022, l'emprunt SNL dont l'échéance est prévue en 2021, et enfin l'emprunt SRH dont la date d'échéance est prévue en 2023.

L'encours global des obligations en circulation s'élève au 31 décembre 2018, à 168,2 milliards de DA contre 164,4 milliards de dinars à la fin de l'année 2017, soit une hausse de 2,3% qui s'explique principalement par l'émission de l'emprunt SRH de 5 milliards de dinars et le remboursement des annuités (amortissement fractionné) sur les emprunts MLA et SNL.

b. Marché des Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

Au 31 décembre 2018, vingt sept (27) lignes OAT cotées en bourse sont toujours en circulation. L'encours global s'élève à 444,45 milliards de dinars, soit en augmentation de 33,553 milliards de dinars (soit +8,16%) par rapport à l'encours enregistré au 31 décembre 2017.

Un montant de 40,552 milliards de dinars a été émis au courant de l'année 2018. Le montant échu en 2018 est, quant à lui, de 6,999 milliard de dinars.



Transactions sur le marché de bloc d'OAT

L'activité sur le marché secondaire des OAT est résumée dans le tableau ci-dessous.

Année	Volume des transactions	Valeur des transactions (DA)	Nombre de transactions
2014	8.215	8.246.328.000,00	17
2015	16.822	16.978.870.360,00	29
2016	11.835	11.604.764.510,00	26
2017	26.263	23.746.484.050,00	46
2018	40.972	33.491.954.480,00	56

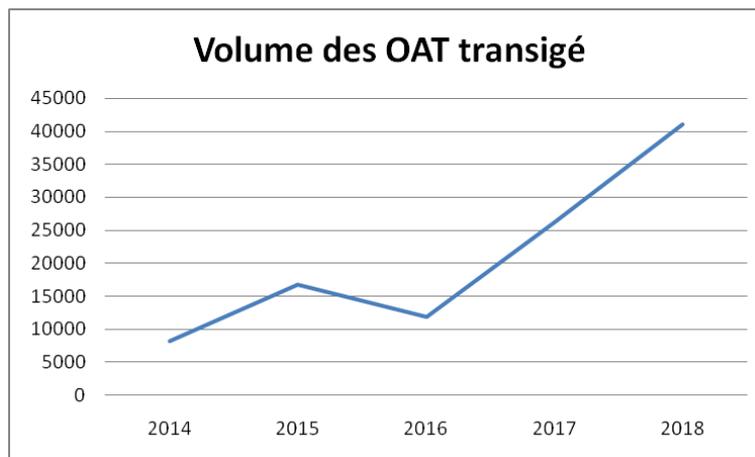
Le nombre de transactions est en constante augmentation mais reste très limité. Le volume et la valeur transigés en 2018 ont augmenté de 56% et de 39% respectivement par rapport à l'année 2017.

Rotation des titres

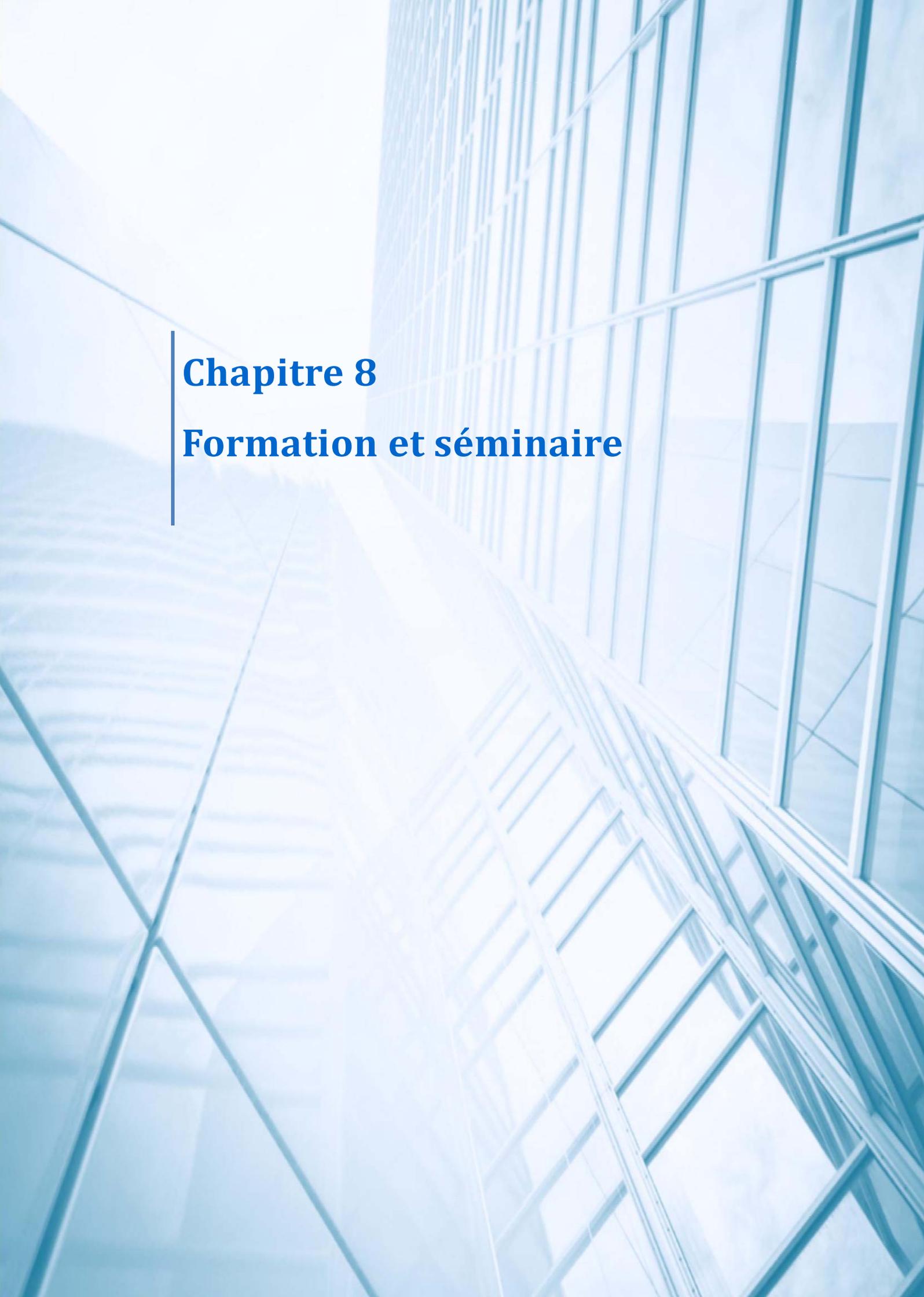
Transactions 2018 (A)	40.972	33.491.954.480,00
Encours (B)	444.450	444.450.000.000
Ratio A/B	9,21%	7,53%

Le ratio volume transigé/volume Encours et valeur transigée/valeur Encours sont respectivement de 9,21% et 7,53%, ce qui dénote du faible taux de rotation des titres sur le marché secondaire.

Le graphe suivant trace l'évolution des volumes transigés au fil des années :



Le graphe ci-dessus confirme la tendance globale des échanges sur le marché de gré à gré des OAT et la croissance rapide depuis le début de l'année 2017.



Chapitre 8

Formation et séminaire

Durant toute l'année 2018, la COSOB a poursuivi ses objectifs de formation des professionnels du marché. Elle a organisé des événements portant sur des thèmes divers à destination des intervenants de la place et des parties prenantes en vue de hisser le niveau de leur connaissance pour suivre l'évolution rapide de l'ingénierie financière. Dans ce contexte, nous citons les actions suivantes :

I. Sortie de la 5ème promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier

La cérémonie de remise de certificats aux lauréats de la cinquième promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier a eu lieu le 26 septembre 2018.

Cette promotion a vu la réussite de 16 candidats lors de l'examen final. Ils sont issus de différentes banques, compagnies d'assurance et d'autres institutions similaires. Cette formation, d'une durée de quatre mois, a porté sur les éléments de base relatifs à l'environnement réglementaire, déontologique et technique liés aux activités de marché. Les enseignements ont été dispensés par des experts nationaux et internationaux dans le domaine des marchés financiers.

A travers cette certification, la COSOB vise à renforcer la protection des intérêts des clients et à garantir la compétence des professionnels de marché.

II. Lancement de 6ème promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier

En date du 04 novembre 2018, en collaboration avec l'Institut de la Formation Bancaire (IFB), la COSOB a lancé la 6^{ème} promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier.

Cette formation, assurée par l'IFB et sanctionnée par une certification de la COSOB, répond à l'objectif réglementaire relatif à l'exigence d'une formation sur le commerce et la gestion des valeurs mobilières exigée de tout candidat à l'inscription pour l'exercice des activités d'intermédiation en bourse. Elle est d'une durée de quatre (04) mois, en alterné à raison de deux (02) jours par semaine.

Cette promotion compte 29 candidats issus de banques, compagnies d'assurance et émetteurs actuels et potentiels du marché financier.

III. Atelier technique portant sur la conformité

Dans le cadre de la vulgarisation des bonnes pratiques visant à sensibiliser les intermédiaires en opérations de bourse (IOB) sur la gestion des risques liés à la conformité, à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la COSOB a organisé, en date du 14 mars 2018 un atelier technique portant sur la fonction de la conformité au sein des IOB. L'atelier a été animé par les responsables de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC), d'un membre de la COSOB et d'une responsable de la conformité au sein d'un groupe international.

Cet atelier a été l'occasion pour les IOB, notamment, les Responsables de conformité, de s'enquérir des lignes directrices mise en place par la COSOB en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; et de s'informer sur le fonctionnement de

l'ONPLC et de la CTRF en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

IV. Atelier technique portant sur la gestion de portefeuille

En date du 02 juillet 2018, la COSOB a organisé un atelier technique portant sur l'activité de gestion de portefeuille au profit des professionnels exerçant au sein des IOB agréés. Cet atelier a été animé par M. Jean Michel Beacco, Délégué Général de l'Institut Louis Bachelier (Paris) et membre du Conseil Scientifique de la COSOB, et a porté sur les enjeux de la diversification des produits, de la constitution d'un portefeuille optimale et de la meilleure combinaison rendement/risque.

V. Colloque du Conseil Scientifique sur les technologies de blockchain

Dans le cadre des activités de son Conseil Scientifique, la COSOB a organisé le 26 septembre 2018, à l'hôtel El Aurassi, un colloque portant sur «l'innovation financière, exemple de la technologie de blockchain».

Animé par des experts nationaux et internationaux, ce colloque a vu la participation des dirigeants des entreprises publiques et privées, des sociétés cotées, des banques et établissements financiers ainsi que des représentants de la place financière d'Alger.

Trois thématiques ont été exposées lors de ce colloque:

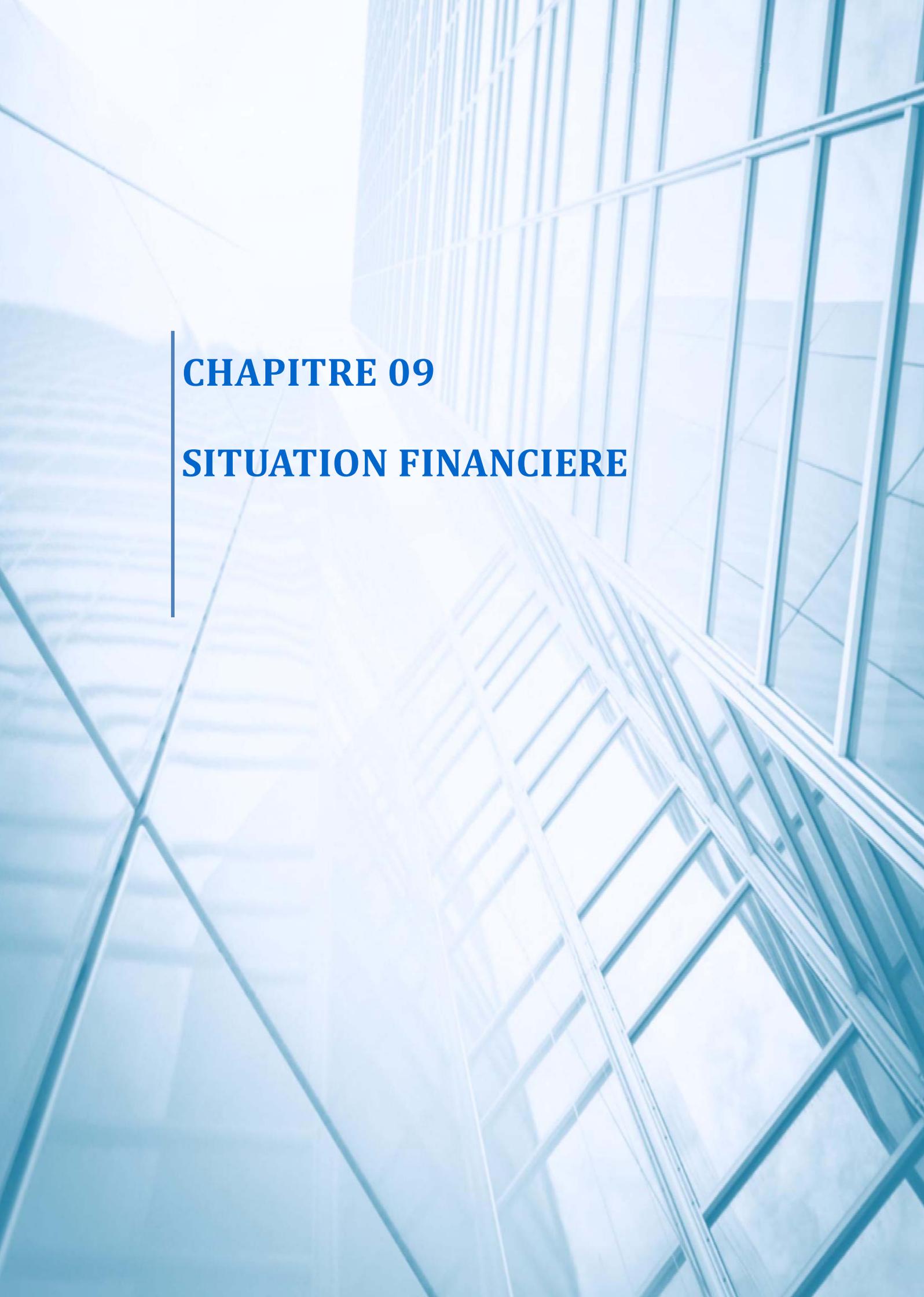
- Innovation numérique et financement de l'économie ;
- Valoriser les actions et les politiques climatiques avec la Blockchain ;
- Blockchain, levier technologique des marchés financiers pour plus d'efficacité et moins de risque de contrepartie.

Les intervenants ont mis en exergue l'apport positif que peuvent avoir ces nouvelles technologies d'information pour le développement de l'économie grâce l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité entre les usagers de ces technologies, les entreprises et les services de l'Etat. Les experts ont également souligné que ces technologies peuvent être utilisées par l'Etat comme un outil pour atteindre les objectifs de ses politiques sociales, environnementales au service de l'économie.

VI. Algerian insurance multaqa – AIM – 2018

Le Président de la COSOB, Monsieur Abdelhakim BERRAH, a animé le 05 novembre 2018, une conférence sur « La fracture numérique et les insurtech », lors de la première édition des rendez-vous d'Alger de l'assurance et de la réassurance, baptisé « ALGERIAN INSURANCE MULTAQA – AIM – 2018».

Ayant pour thématique « L'assurance face au progrès technique », cette première édition des rendez-vous d'Alger, a permis aux participants de mettre en valeur l'importance des mutations technologiques dans l'essor de l'industrie des assurances.



CHAPITRE 09

SITUATION FINANCIERE

La procédure comptable applicable au sein de la COSOB, est édictée par la résolution N°12/97 de Juillet 1997.

Le cadre réglementaire régissant la fonction comptable de la COSOB

- La comptabilité des opérations réalisée par la COSOB, est tenue conformément aux principes généraux définis par le décret exécutif n° 08-156 du 26-05-2008 portant application de la loi 07-11 du 25/11/2007 mis en application depuis Janvier 2010.
- L'arrêt périodique des comptes financiers de la COSOB est établi par le service en charge de cette mission et adopté par la commission après examen du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes.

I. La situation financière arrêtée au 31-12-2018

1. Les Produits

Les produits d'exploitation

La source principale du financement du fonctionnement de la Commission demeure la subvention de l'Etat accordée sur concours définitif inscrit en son budget annuel dont le montant au titre de l'exercice 2018 se chiffre à 67 millions de dinars.

Quant aux redevances que la Commission doit percevoir sur ses actes et services rendus tels que définis par le décret exécutif n°98-170 du 20 mai 1998 suivi d'un arrêté de son application du 02 Août 1998, elles ne représentent que 3% des ressources totales enregistrées par la Commission, soit 1,7 Millions de Dinars.

2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation

Eu égard au caractère administratif des activités de la COSOB, les frais du personnel constituent le principal poste de charges, représentant 70% du total des charges d'exploitation. Le montant des frais du personnel se chiffre à 46,4 Millions de DA contre 44,3 Millions de dinars en 2017 ; suivi des frais d'adhésion aux organismes internationaux pour 4 Millions de dinars :

La dotation aux amortissements et provisions au titre de l'exercice 2018 se chiffre à plus de 5 Millions de dinars.

Les autres charges opérationnelles représentent les honoraires des prestataires de service ainsi que les indemnités des membres de la Commission qui se chiffre au titre de l'exercice 2018 à plus de 1,8 Millions de dinars.

3. Le résultat de l'exercice 2018 :

L'exercice 2018 enregistre un excédent de 13,2 Millions de dinars contre un excédent de 15,2 Millions de dinars en 2017.

Le résultat positif a été imputé au compte 13 «Subventions d'investissement», conformément au procès verbal de la réunion n°12/97 de la Commission.

4. La situation de la trésorerie

La situation de la trésorerie est retracée comme suit:

Comptes	Solde au 31-12-2017	Solde au 31-12-2018
Compte Trésor	47.993,80	16 847 993,8
Compte BNA	6 147 300.49	16 621 085,22
Compte CPA	74 871 393.82	63 215 480,87
TOTAUX	81 066 688,11	96 684 559,89

Ainsi, le solde de trésorerie enregistré au 31-12-2018 se chiffre à plus de 96 Millions de dinars. Par rapport à 2017, une amélioration de plus de 15 Millions de dinars de recette supplémentaire.

II. La situation patrimoniale

1. Actif du bilan

L'actif total du bilan est arrêté au 31/12/2018 à un montant net de 213 Millions de dinars, représentant :

- a. Actifs non courants** qui se chiffrent à 116 Millions de dinars et composés principalement :
- des Immobilisations corporelles pour 113 MDA et représentant principalement le bâtiment administratif, le matériel roulant et les équipements de bureaux y compris le matériel informatique. Comparativement à 2017, ce compte a connu une régression de 3 millions de dinars représentant le niveau d'amortissement annuel. Hormis l'acquisition de matériel roulant, aucune autre acquisition d'investissement n'a eu lieu en 2018.
 - des immobilisations incorporelles complètement amortis.
- b. Actifs courants** qui se chiffrent à plus de 97 Millions de dinars et composés principalement de:
- Créances sur clients et autres débiteurs : totalisent la somme de plus de 0,5 Million de dinars concernant les frais comptabilisés d'avance
 - Disponibilités : ce compte regroupe les comptes bancaires et de caisse et se chiffre à 97 Millions de dinars au 31/12/2018.

2. Passif du bilan

Le total du passif au 31/12/2018 est arrêté à 213 Millions de dinars. Il est composé des éléments suivants :

2.1. Passifs non courants

Il représente 98% du total du passif « Provisions et produits constatés d'avance » pour un solde de plus de 207 Millions de dinars détaillés comme suit :

- Subventions d'investissement : 190 Millions de dinars;
- Autres subventions d'investissements : 13,8 Millions de dinars;
- Indemnité départ en retraite : 1 Million de dinars;
- Autres provisions sur charges : 2,7 Millions de dinars.

2.2. Passifs courants

Le solde des passifs courants au 31/12/2018 est de 5.6 Millions de dinars qui regroupe les rubriques suivantes :

- Fournisseurs et comptes rattachés : 1,1 Million de dinars. Ce compte regroupe globalement les provisions.
- Autres dettes : 4,5 Millions de dinars DA : Cette rubrique regroupe les opérations de provisions relatives aux frais du personnel et les comptes rattachés.



ANNEXES

ANNEXES

BILAN (ACTIF)

EXERCICE: 01/01/18 AU 31/12/2018

LIBELLE	NOTE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2017
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles	A1	2 103 192,67	2 103 192,67		155 750,00
Immobilisations corporelles	A2				
Terrains	A2a	73 333 333,33		73 333 333,33	73 333 333,33
Bâtiments	A2b	61 430 132,31	25 600 851,01	35 829 281,30	38 754 006,56
Autres immobilisations corporelles	A2c	33 657 598,85	29 257 701,33	4 399 897,52	4 287 266,49
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants	A2d	2 557 600,00		2 557 600,00	1 259 225,00
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT	A	173 081 857,16	56 961 745,01	116 120 112,15	117 789 581,38
ACTIF COURANT					
Stocks et encours	B1	19 720,20		19 720,20	33 438,60
Créances et emplois assimilés					
Clients					5 928 000,00
Autres débiteurs	B2	549 745,04		549 745,04	393 051,47
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie	B3	96 788 772,33		96 788 772,33	81 186 258,48
TOTAL ACTIF COURANT	B	97 358 237,57		97 358 237,57	87 540 748,55
TOTAL GENERAL ACTIF		270 440 094,73	56 961 745,01	213 478 349,72	205 330 329,93

BILAN (PASSIF)				
EXERCICE : 01/01/18 AU 31/12/2018				
LIBELLE	NOTE	2018	2017	
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis				
Capital non appelé				
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence (1)				
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)				
Autres capitaux propres - Report à nouveau				-311 500,00
Part de la société consolidante (1)				
Part des minoritaires (1)				
TOTAL I				-311 500,00
PASSIFS NON-COURANTS				
Emprunts et dettes financières				
Impôts (différés et provisionnés)				
Autres dettes non courantes				
Provisions et produits constatés d'avance	P1	207 873 784,29	202 253 010,28	
TOTAL II		207 873 784,29	202 253 010,28	
PASSIFS COURANTS:				
Fournisseurs et comptes rattachés	P2	1 120 884,00	770 884,00	
Impôts				
Autres dettes	P3	4 483 681,43	2 617 935,65	
Trésorerie passif				
TOTAL III		5 604 565,43	3 388 819,65	
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		213 478 349,72	205 330 329,93	

COMPTE DE RESULTAT/NATURE

EXERCICE : 01/01/18 AU 31/12/2018

LIBELLE	NOTE	2018	2017
Ventes et produits annexes	TCR1	3 770 490,84	9 787 084,30
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	TCR2	53 822 332,28	51 833 009,41
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE		57 592 823,12	61 620 093,71
Achats consommés	TCR3	-926 711,99	-1 028 448,84
Services extérieurs et autres consommations	TCR4	-11 699 090,07	-11 334 078,64
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-12 625 802,06	-12 362 527,48
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		44 967 021,06	49 257 566,23
Charges de personnel	TCR5	-46 391 886,81	-44 390 481,75
Impôts, taxes et versements assimilés	TCR6	-12 300,00	-9 740,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-1 437 165,75	4 857 344,48
Autres produits opérationnels	TCR7	2 885 686,91	1 896 875,01
Autres charges opérationnelles	TCR8	-1 845 345,31	-2 521 194,92
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	TCR9	-5 734 869,53	-4 628 170,25
Reprise sur pertes de valeur et provisions	TCR10	6 131 693,68	395 145,68
V- RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers			
Charges financières			
VI-RESULTAT FINANCIER			
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		66 610 203,71	63 912 114,40
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-66 610 203,71	-63 912 114,40
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORE

EXERCICE : 01/01/18 AU 31/12/2018

LIBELLE	NOTE	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients	TF1	12 028 490,84	6 462 684,30
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	TF2	-58 146 130,02	-62 111 026,21
Intérêts et autres frais financiers payés	TF3	-49 463,34	-88 415,87
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires	TF4	-46 167 102,52	-55 736 757,78
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires	TF5	-9 491,63	746 449,63
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)		-46 176 594,15	-54 990 308,15
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	TF6	-3 330 892,00	-849 133,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	TF7	-1 920 000,00	-1 070 000,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	TF8	30 000,00	
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)		-5 220 892,00	-1 919 133,00
Flux de trésorerie provenant des activités de financements			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectuées			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
Subventions (74;131;132)	TF9	67 000 000,00	67 000 000,00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		67 000 000,00	67 000 000,00
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasiliquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		15 602 513,85	10 090 558,85
Trésorerie ou équivalent de trésorerie au début de la période		81 186 258,48	71 095 699,63
Trésorerie ou équivalent de trésorerie à la fin de la période		96 788 772,33	81 186 258,48
Variation de la trésorerie de la période		15 602 513,85	10 090 558,85
Rapprochement avec le résultat comptable		15 602 513,85	10 090 558,85

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAUX	Page
- Affectation du personnel de la COSOB	13
- Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités auprès de la COSOB au 31-12-2018	20
- Indicateurs financiers des émetteurs de titres de capital	25
- Répartition des achats et des ventes par IOB	27
- Acquisition dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm	29
- Ventes dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm	29
- Evolution du nombre de compte titres gérés par les TCC	30
- Répartition du portefeuille des actions cotées	31
- Dématérialisation des titres SAIDAL et Aurassi	32
- Transactions sur le marché de Bloc d'OAT	50
- Rotation des titres	51
GRAPHIQUES	Page
- Organigramme agrégé de la COSOB	12
- Affectation du personnel	13
- Activité des IOB - achats, ventes en volume	28
- Activité des IOB- achats, ventes en valeur	28
- Evolution du nombre de comptes titre	31
- Portefeuille actions par TCC	32
- Dématérialisation par IOB	33
- Capitalisation boursière	44
- Valeur transigée	44
- Valeur des transactions par titre	45
- Volume transigé	45
- Volume transigé par titre	46
- Nombre de transactions	46
- Nombre de transactions par titre	47
- Evolution des cours des titres cotés	47-48
- Encours des OAT	50
- Volume des OAT transigé	51



Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
17, Campagne CHKIKEN. 16043. Val d'HYDRA – Ben Aknoun - Alger.

Tél : +213 (0) 23 47 27 93 / 47 28 03

Email : contact@cosob.org

Fax : +213 (0) 23 47 28 04 / 47 28 00

Site web : www.cosob.org